38e ANNEE (4e série) N° 39 3 NOVEMBRE 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Les antécédents du chevalier de La Barre, 609. — II. La mutilation du Christ du Pont-Neuf d'Abbeville (nuit du 8 au 9 août 1765), 611. — III. Le procès d'Abbeville, 613. — IV. L'arrêt d'Abbeville. L'arrêt du Parlement de Paris. Intercession du clergé, 614. — V. Exécution de La Barre, 615. — VI. Epilogue du procès : Voltaire, 616. — VII. Xavier de Maistre, 618. — VIII. L'épiscopat et le recrutement sacerdotal, 621. — IX. Foch et Napoléon, 622.

L'« Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Léon Mahieu, 622 ; A. Vermeersch, Ch. Dumaine, 623 ; Cartault, Schuré, Retté, 624.

PRÉDICATION

Pour la fête de la Dédicace. — Du respect et de l'amour dus aux églises, 481.

Pour une fête d'Adoration perpétuelle. — *Dans un Pensionnat de jeunes filles :* Trois devoirs envers Jésus-Hostie, 484.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — XII. Saint Ignace d'Antioche, 485.

Courtes instructions pour la prière du soir. — XLIV. *Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum,* 486. — XLV. Jésus lave les pieds de ses Apôtres, 488.

Pour la fête de sainte Catherine. — La force chrétienne, 490.

Varia. — Sur le Denier du culte, 493. — Aimons notre paroisse, 496.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

PETIT COURRIER

Q. — Où pourrais-je puiser une allocution à prononcer le 11 novembre à un service pour les Morts de la guerre ?

R. — Voir notre *Prédication* du dernier n° ; — lire Marcel, *Morts pour la France* (2e édit. refondue), franco 5 f. 50, chez l'auteur, curé-doyen de Prauthoy (Hte-Marne) ; — Millot, *Nos morts de la guerre,* franco 6 f., Paris, Téqui.

Q. — Aumônier d'un grand pensionnat qui est l'Ecole normale libre du diocèse, je serais heureux que vous me dressiez une petite liste des livres les plus pratiques pour ce ministère si délicat et dont je pourrais m'inspirer pour la direction et la prédication du dimanche, et les réunions de Congrégation.

R. — Ce sont là livres dont l'indication revient ici à chaque instant sous notre plume. Nous vous rappellerons simplement les noms de MM. Guibert (chez de Gigord), Vaudon (Téqui), Morice (Téqui), Rouzic (Lethielleux), Vuillermet (Lethielleux), Cordonnier (Lethielleux), Beaudenom (Lethielleux), Girard (Beauchesne), Lambert (chez Beauchesne et chez de Gigord), sans parler de nombre de livres qui, sans s'annoncer explicitement à destination d'un public de jeunesse, sont excellents cependant et doivent, suivant les circonstances, faire le plus grand bien. Veuillez suivre un peu ce que nous disons des nouveautés et ce que nous rappelons des « anciennetés, » et vous n'aurez pas de peine à vous en rendre compte. Croyez-vous que le *Journal* d'Elisabeth Leseur et ses 2 autres livres (surtout le 3e en date) ne seraient pas d'une extrême fécondité pour votre intéressant public ? — Voyez aussi le très riche catalogue que nous avons publié dans le n° du 5 mars 1914, p. 225-238.

Q. — J'avais avant la guerre un recueil de chants latins, intitulé *Cantica Sion,* qui s'est égaré. J'ai oublié le nom de l'auteur et de l'éditeur. Le connaissez-vous ?

R. — *Cantica Sion,* par le P. Jung, S. J., in-16 de 516 p., 9 f., Paris, Haton. Recueil très bien composé en effet (morceaux de Palestrina, Haydn, Mo-

zart, Martini, Zachariis, Rink, Comire, Aiblinger, Feltz, etc.) : 220 morceaux, à 2, 3 et 4 voix égales (dont 85 au St-Sacrement, 52 à la Sainte Vierge, 83 *de Tempore et Festis*).

Q. — Je cherche un auteur traitant des « Convenances ecclésiastiques, » plus moderne que Branchereau. Ce dernier a-t-il une édition récente ?

R. — Non, nous ne sachions pas qu'on ait songé à moderniser Branchereau ni à le remplacer. Il y a de bons manuels de politesse, mais à l'usage des jeunes gens du monde (ou des collèges).

Q. — 1° Quels livres consulter pour étudier la piété ? 2° Existe-t-il une édition expurgée des *Confessions* de S. Augustin ?

R. — Ad I. Saudreau, *Manuel de spiritualité*, 3 f., Angers, Grassin ; — et la revue *La Vie spirituelle*, Lethielleux.

Ad II. Voir l'édition publiée avant la guerre, chez Bloud, 2 fr.

Q. — Il existe des machines à plisser les surplis. L'*Ami* serait bien aimable de dire où l'on pourrait s'en procurer, s'il le sait.

R. — L'*Ami* ne le sait pas ; mais il a confiance que ceux qui savent le lui diront, avec les adresses exactes des fabricants.

Q. — J'ai entendu apprécier avec éloges le Recueil de cantiques publié par deux abbés Delaporte. On n'a pas pu me donner l'adresse. La connaissez-vous ?

R. — Le *Nouveau Recueil de cantiques et motets populaires à l'unisson*, par les abbés J. et M. Delporte (et non Delaporte), in-18 de 168 p., est en vente chez les auteurs, Institution N.-D. des Victoires, à Roubaix (Nord) : cf. couverture de l'*Ami* du 2 avril 1914, p. 91.

Q. — A quelle librairie m'adresser pour avoir une Vie de S. Savin, patron, dit-on, de la vallée d'Argelès ?

R. — S. Savin de Barcelone, anachorète, apôtre du Lavedan au VIIIe siècle, fête le 9 octobre. Une *Vie* par l'abbé Abbadie, 2e édit., in-12, a paru à Tarbes, chez Telmon, en 1861 ; résumée en huit pages dans les *Petits Bollandistes* au 9 oct. (Paris, Bloud), et en 4 p. in-8 sur 2 col. au no 1283 de la collection des *Vies des Saints* de la Bonne Presse (5, rue Bayard, Paris 8e ; 0 f. 20 franco le no isolé). — Cf. les *Acta Sanctorum*, t. IV oct., p. 1002-1006.

Q. — Où trouver la Vie de S. Florent, mort au Mont-Glonne, à Saumur, au temps de S. Martin de Tours ?

R. — Une *Vie* de 178 p. in-18 a paru à Angers en 1878, j'ignore chez qui ; — la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* a publié la « Translation des reliques de S. Florent de Roye à Saumur, » 1842, A, III, 475-98 ; — les *Acta Sanctorum* au 22 sept., t. VI de sept., p. 410-38.

Q. — Une personne voudrait détourner une de ses amies de lire les ouvrages de Bergson. Que lui conseiller ?

R. — Contre Bergson, prendre le livre de Maritain, à Paris, chez Marcel Rivière, 31, rue Jacob. Votre personne n'y comprendra peut-être rien, parce qu'elle ne nous fait pas l'effet (aux termes de votre lettre) d'être capable de comprendre quelque chose. Elle y comprendra toujours plus, en tous cas, qu'à Bergson lui-même. Et, à supposer qu'elle soit autre chose qu'une pédante qui veut se rendre intéressante, faites-lui lire, pour lui mettre quelque lest au cerveau, l'*Introduction générale à la philosophie*, du même Maritain (Paris, Téqui, 7 f. 50), dont une 4e édition revue vient de paraître (la 1re est de l'an dernier, et ces tirages successifs épuisés si rapidement sont un des plus intéressants succès de la philosophie catholique).

Q. — Quels sont les ouvrages que pourrait consulter un prêtre appelé à diriger une communauté de religieuses cloîtrées ?

R. — *Directoire spirituel* de Scaramelli d'abord ; — puis, faire votre choix, *suivant les circonstances que vous seul connaissez*, entre tant d'ouvrages excellents et universellement connus (souvent rappelés ici), Mgr Gay, Saudreau, S. Alphonse, sainte Thérèse, S. François de Sales, etc.

Q. — 1° Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage pour l'explication des prières et cérémonies de la messe, en vue d'une série de prônes ?

2° Je désirerais aussi avoir quelque chose sur l'origine et le symbolisme du pain bénit, de l'aspersion, de la procession dominicale.

R. — Ad I. Gihr, *Le saint sacrifice de la messe*, 2 vol. in-8, 20 f., Paris, Lethielleux ; — Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, in-12 de XII-326 p., 6 f., Paris, Gabalda ; — Laboureau, *La messe au cours des âges*, in-12, 4 f., Lethielleux.

Ad II. Mgr Gaume, *L'eau bénite au XIXe siècle*, in-18, 1 f. 50 (en 1914), Lyon, Vitte ; — notre *Prédication* de 1905 et 1906 (Catéchisme de Première Communion : Les Sacramentaux) et de 1908 (Instructions liturgiques).

Q. — Comment l'Eglise avant l'édit de Milan usa-t-elle des abris précaires que lui offrait la légalité romaine pour le droit d'association, la propriété ecclésiastique, l'exercice du culte, l'enseignement ?

R. — Un excellent aperçu d'ensemble dans *La Paix constantinienne et le catholicisme*, de Mgr Batiffol, 7 f. 50, Gabalda (nous-mêmes avons traité la question en 1913, centenaire de l'Edit de Milan et, antérieurement, divers aspects de détail de la législation romaine touchant les chrétiens) ; — P. Allard, *Le Christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose*, 7 f., Gabalda (pour plus de développements, voir ses 5 gros vol. de l'*Histoire des persécutions*, 12 f. l'un, ibid.).

Q. — La Méthode de musique et les Morceaux choisis de l'abbé Henry, ex-curé de Ste-Menehould, sont-ils encore dans le commerce ?

R. — Nous ne connaissons pas.

Q. — Ouvrages pour conférences à des jeunes filles de 16 à 19 ans, se préparant aux baccalauréats, sur l'Eglise, sa fondation, ses marques, etc.

R. — Lesêtre, *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres*, 2 vol., 15 f., Lethielleux ; — Demeuran, *L'Eglise, Constitution, Droit public*, 6 f., Beauchesne ; — Perreyve, *Entretiens sur l'Eglise*, 2 vol., 10 f., Téqui ; — Mgr Gibier, *L'Eglise et son œuvre*, 4 vol., 32 f., et *Objections contre l'Eglise*, 2 séries, 16 f., Lethielleux.

En vente à nos bureaux : **Pour votre Confession**, *Examen de conscience à l'usage des enfants, suivi d'un Chemin de Croix*, 48 pages in-32, franco 0 f. 25 (les dix, franco 2 f. 15 ; les 50, 9.90 ; le cent, 19.55).

38e ANNEE (4e SÉRIE) — N° 39 — 3 NOVEMBRE 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Les antécédents du chevalier de La Barre. — II. La mutilation du Christ du Pont-Neuf d'Abbeville (nuit du 8 au 9 août 1765). — III. Le procès d'Abbeville. — IV. L'arrêt d'Abbeville. L'arrêt du Parlement de Paris. Intercession du clergé. — V. Exécution de La Barre. — VI. Epilogue du procès : Voltaire. — VII. Xavier de Maistre. — VIII. L'épiscopat et le recrutement sacerdotal. — IX. Foch et Napoléon.

I. — Le chevalier de La Barre est un des personnages les plus connus de notre histoire. On n'en sait pas bien long sur son compte. On ne peut pas en savoir bien long, puisqu'il est mort à vingt ans. Mais le peu qu'on sait, on le sait bien : c'est à savoir qu'il est un martyr de la libre-pensée, brûlé par l'Eglise pour refus de saluer une procession [1]. Voilà ce que disent et croient dur comme fer les gens qui sont toujours prêts à tout croire dès qu'ils entrevoient chance d'éclabousser l'Eglise. Voyons-y d'un peu plus près.

Jean Lefebvre de La Barre, exécuté à Abbeville le 1er juillet 1766, était né le 12 septembre 1745, au château de La Barre (près Brie-Comte-Robert). Il descendait d'une vieille famille de robe qui avait pris ses quartiers de noblesse sous Louis XIII, en 1638, par l'acquisition de la terre et seigneurie de La Barre. Il avait eu, en ce temps-là, au temps de la Fronde, au temps de Colbert ensuite, des aïeux entreprenants, hardis, grands serviteurs du roi. Son père fut un pauvre sire, qui ne sut jamais payer ses dettes. Il perd sa mère à l'âge de neuf ans ; et son père ne s'occupe plus de lui. La mère ne semble pas au surplus avoir été non plus à la hauteur de sa mission. Il a dû être recueilli quelque temps par le curé de Férolles (paroisse sur laquelle est sis le château de La Barre) ; mais il n'y a pas appris grand'chose. Il n'a jamais eu le sens religieux, auquel pourtant s'ouvre si suavement le cœur des enfants à cet âge. Il n'a retenu de la religion que des formules, des gestes extérieurs. Le jour de son supplice, il dira à son confesseur qu'il n'a rien cru de ce que le curé lui enseignait. Il fréquentait beaucoup aussi la ferme voisine du château. Peut-être même y a-t-il été mis en pension. En tout cas il n'y a pas pris le sens démocratique. Très orgueilleux, il regardait de très haut tout ce qui était dépourvu de particule, et sa suffisance nobiliaire ne sera pas étrangère à ses malheurs.

Son père meurt le 6 février 1762. L'enfant n'a que seize ans. Il reste là, seul au monde, avec un frère, son aîné de quelques années. Au sortir du cimetière où vient d'être inhumé leur père, les deux petits chevaliers ne voient autour d'eux pas un parent, pas un ami. Ils sont mineurs ; on les émancipe et on les pourvoit d'un curateur en la personne d'un bourgeois de Paris nommé Guibert. Un notaire royal au grenier à sel de Brie procède à l'inventaire des biens meubles dépendant de la succession paternelle, — inventaire de dettes.

Dans leur détresse pourtant un appui leur vient d'où ils étaient loin de l'attendre ! Une cousine, qui vient d'être nommée (août 1761) abbesse de l'abbaye cistercienne de Willancourt à Abbeville, les mande près d'elle.

Appui matériel ; mais malheureusement rien de plus. Ce n'est pas l'abbesse qui songera à réparer le désordre de leur éducation. Elle n'a pas énormément plus de religion qu'eux. Non pas qu'elle ait donné de scandales retentissants ; mais ce n'est pas une religieuse, c'est une mondaine. Elle expédie ses dévotions rapidement ; le reste du temps elle tient bureau d'esprit et se lie avec tout ce qu'Abbeville compte de « philosophes ». Au début, elle avait soin de se choisir des amis d'un certain âge ; l'arrivée de ses cousins lui sera une occasion de rajeunir un peu les cadres. Au début, le plus assidu de ses amis était un Dumaisniel de Belleval, bon gentilhomme, lieutenant en l'élection de Ponthieu

[1] On sait qu'à Paris un de ces Conseils municipaux comme Paris avait la sottise de s'en donner dans l'autre siècle a érigé une statue à La Barre à Montmartre, à quelques mètres en avant et dans l'axe de la Basilique du Sacré-Cœur ; et la rue qui longe le chevet de la Basilique, porte aussi le nom de La Barre. La statue représente le jeune homme lié sur son bûcher : or, la vérité est (comme on va le voir) qu'il fut décapité et que c'est son cadavre seulement qui fut *étendu* sur le bûcher. Mais nos municipaux ne savaient peut-être pas cela ; ou bien ils ont pensé corser l'affaire en insinuant au populo que La Barre fut brûlé vif... Mais tout le monde ne lit pas l'inscription du socle de la statue ; et il n'est pas rare de rencontrer de bonnes personnes qui se signent en passant, croyant que c'est une statue de Jésus à la colonne de la flagellation, ou encore de Jeanne d'Arc sur son bûcher.

Dans cette étude, nous suivons le livre de M. Marc Chassaigne, **Le Procès du Chevalier de La Barre**, préface de Jean Guiraud, in-8 de XVI-274 p., 10 f., Paris, Gabalda. C'est une thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Sorbonne le 21 février de cette année. L'auteur est du monde du barreau et du monde chrétien. Son jury était présidé par M. Aulard, assisté de MM. Seignobos et Hauser (protestants). Tous ont rendu hommage à sa conscience, à sa méthode, à son rare talent de découvrir et de débrouiller des liasses de documents épars en divers lieux et jusqu'ici jamais explorés. On lui a dit seulement qu'il avait fait choix d'un sujet, en somme, peu intéressant (naturellement ! une thèse qui tourne au bénéfice de l'Eglise ne pouvait pas sembler des plus affriolantes à ces MM.). Mais ils l'ont couvert d'éloges, exprimant le vœu qu'il poursuive le cours de ses explorations et continue à nous exposer l'une ou l'autre de ces causes célèbres qui ne manquent pas dans l'histoire des derniers siècles et pour lesquelles on se contente souvent de jugements superficiels, basés sur des impressions de contemporains.

(l'Elu, comme on disait) ; mais il se mêla un beau jour d'écrire à l'abbesse pour se plaindre qu'un vieil ami comme lui fût évincé au profit d'un polisson. Le polisson en question, Jean de La Barre, intercepta la lettre, en goûta peu le contenu, et, un jour qu'il croisait M. de Belleval sur le pont des Capucins, lui demanda réparation. Le magistrat continua son chemin ; mais, de ce jour, l'abbesse cessa d'être visible pour lui. Et ce fut, chez lui, le principe d'une rancune inexpiable, d'une rancune qui poussera le jeune polisson à l'échafaud.

L'abbesse loge ses deux cousins « dans une chambre en la cour du dehors de la clôture de l'abbaye ». Il y avait là tout un grand bâtiment sans destination précise. C'est là que logeait le P. confesseur de l'abbaye, là aussi qu'elle recueillera l'année suivante un marchand ruiné, Beauvarlet, condamné pour faux témoignage et calomnie, plat Tartufe s'il en fut, qui monte le confesseur contre le jeune La Barre, et celui-ci contre le confesseur, et qui plus tard sera, lui aussi, un des artisans de la condamnation du jeune homme.

Les deux chevaliers prennent leurs repas chez l'abbesse. L'abbesse constate vite leur total manque de culture ; elle leur donne des maîtres de danse, de violon, d'armes, voire de lecture et d'écriture. Une fois dégrossis et devenus présentables, on les lance dans le monde. Avec leur titre fringant de chevalier, qui les met bien au-dessus des robins du cru, ils seront reçus partout. Ils nouent connaissance avec toute une bande de jeunes gens de leur âge, qui eux-mêmes ne veulent plus rien savoir de la robe de leurs pères et se sont tous fait inscrire à des carrières militaires, cavalerie, chevau-légers, Gendarmes de la Garde du Roi : un Saveuse, un d'Etallonde (fils du président de Boëncourt), un Douville de Maillefeu, qui n'a que quatorze ans en 1762 et qui sera reçu l'année suivante aux Gendarmes de la Garde, un Moisnel, quatorze ans aussi, Gendarme de la Garde en 1765, orphelin dont le tuteur est Belleval : groupe agité, singulièrement indiscipliné, toujours à machiner quelques niches aux bourgeois, et très lancé sinon dans la « philosophie » (qui, même celle de Voltaire, est au-dessus de leur capacité), tout au moins dans les mœurs de la « philosophie ».

Les deux chevaliers reçoivent leurs nouveaux amis, chez l'abbesse. Et pour celle-ci c'est un ravissement. Ce sont, chez elle, les plus gais petits soupers qu'on puisse imaginer. Des deux chevaliers, l'aîné, d'ailleurs, va quitter Abbeville : inscrit aux Gardes du Corps depuis 1760, c'est au cours de ces années, sans qu'on puisse préciser la date, qu'il prend du service effectif et devient officier pour de bon (obligé, après la catastrophe de son frère, de s'expatrier, il est capitaine dans la légion de St-Domingue en 1766). On sait qu'il avait essayé de morigéner Jean.

Celui-ci, resté seul avec ses amis, s'en donne à cœur joie. Non en débauches éclatantes. On ne lui connaît pas la moindre intrigue en Abbeville : tout Abbeville est venu déposer à son procès, il y a eu même des dépositions calomnieuses ; mais nul ne lui a imputé l'ombre d'une tentative de séduction. Il était plutôt timide, embarrassé, comme on l'est à cet âge. Tout se passait en imagination. Mais imaginations d'autant plus corrosives et dévorantes qu'elles demeuraient imaginations : il y a un démon de la luxure, et la luxure chez le démon reste bien d'essence spirituelle, ce qui ne peut qu'en multiplier, en éterniser l'ardeur. Le jeune de La Barre ne rêve qu'obscénité. C'est chez lui une monomanie, une fureur, une rage. Il ne peut pas parler d'autre chose. M. Chassaigne s'excuse d'en accumuler les preuves, mais il le fallait bien, car jamais des généralités ne nous eussent révélé le fond de cette âme d'adolescent. Il ne parle qu'obscénités : ses deux chansons préférées sont la *Saint-Cyr* et la *Madeleine,* qui font de la Sainte Vierge une drôlesse et du Paradis un lupanar. Il ne lit qu'obscénités, et quelles obscénités ! Certes la littérature du XVIII^e siècle est la plus obscène qu'aient vue les siècles chrétiens. Mais ce n'est pas dans la littérature que La Barre cherche sa pâture. Il a une *Pucelle :* affaire de mode ; il ne la met pas à la place d'honneur ; et d'ailleurs, si la *Pucelle* nous inspire un dégoût plus écœuré parce qu'elle s'attaque à Jeanne d'Arc, par contre il y a, dans l'œuvre de Voltaire (poésies, contes, romans, pamphlets, lettres, commentaires sur la Bible), des centaines et peut-être des milliers de pages d'une obscénité tout autrement grasse que la *Pucelle,* d'une obscénité devant laquelle Zola même eût eu le droit de se voiler la face. Mais tout cela c'est encore de la littérature ; tout cela c'est encore de l'impureté à base idéologique, de l'impureté qui ne fait là qu'office d'assaisonnement... Ce qu'il faut à La Barre, c'est de l'impureté toute nue ; ce sont des livres où aucune idée, aucune visée littéraire ne risque de distraire l'imagination de son unique objet ! Diderot, l'immonde Diderot de la *Religieuse* ou des *Bijoux indiscrets,* c'est encore de la littérature ! C'est bien au-dessous de tout cela que l'imagination dépravée de notre jeune homme cherche son aliment. A côté d'une armoire fermée où sont quelques livres qu'il n'a pas l'air d'ouvrir jamais, il a, dans sa chambre, sur une tablette de bois, un lot de livres préférés : *Le Portier des Chartreux, Thérèse philosophe, La Tourière des Carmélites, Vénus au cloître ou la Religieuse en chemise,* etc... : c'est là son sanctuaire, l'objet de son culte. Quand il reçoit une visite, il affecte de faire une dévote génuflexion devant sa tablette, attendant qu'on lui demande une explication ; et si la demande ne vient pas, il fait tout de même la réponse : « Vous faites la génuflexion devant votre tabernacle ; moi, voici mon tabernacle. »

Il fait de la propagande. On lui reprochera de corrompre la jeunesse. Il s'acharne surtout sur ce pauvre petit Moisnel, qui a deux ou trois ans de moins que lui, qui a été élevé dévotement, qui a gardé, sous le feu des passions naissantes, la révérence des choses saintes, qui rougit comme une

vierge ou bredouille quand La Barre le force à épeler avec lui la *Saint-Cyr* ou la *Madeleine*, qui tremble de tous ses membres quand il voit La Barre souiller les images saintes qu'il trouve dans sa chambre, qui voudrait avoir d'autres amis, mais qui n'en trouve pas dans son quartier, qui souffre étrangement de ce contact quotidien, mais qui en subit tout de même l'infection.

La Barre cependant continue à pratiquer extérieurement sa religion ; il va le dimanche à la messe et communie à Pâques !

Le pire de tous, le meneur avéré de la bande, c'est d'Etallonde. Non qu'il soit de culture supérieure aux autres ; il ne sait rien, et son ignorance stupéfiera Voltaire, avec qui il s'abouchera une huitaine d'années après la mort de La Barre et qui lui fera donner des leçons de mathématiques. Mais il a, — ce que n'ont pas les autres, — la haine du Christ, une haine farouche, que l'affaire de la procession de la Fête-Dieu va porter au paroxysme.

C'était le 6 juin 1765. Ce matin-là, La Barre et Moisnel se trouvaient chez Etallonde. Comme c'est la Fête-Dieu, on parle Eucharistie. D'Etallonde dit qu'il a entendu raconter que, si l'on piquait une hostie, il en sortirait du sang. La Barre déclare ne pas croire aux miracles. — Ce serait une expérience à faire, dit d'Etallonde ; mais le moyen de se procurer des hosties ? — La Barre alors parle d'un mauvais prêtre, enfermé comme fou dans une maison de force, non loin de chez lui (abbaye augustine d'Iverneaux sans doute en Brie) : celui-là eût été bien capable d'en fournir... Sont-ils allés plus loin ? ont-ils tenté leur expérience sacrilège ? On l'a dit ; on en a même accusé formellement La Barre, mais rien ne semble le prouver, et l'instruction ne l'a pas retenu...

Toujours est-il que, ce matin du 6 juin, comme c'est chez l'abbesse qu'on doit déjeuner, les trois jeunes gens, vers onze heures et demie, se mettent en route pour Willancourt. En arrivant sur la place St-Pierre, ils voient la procession de la Fête-Dieu qui sort du grand portail, au fond de la place. Une chaussée pavée, traversant la place en diagonale, conduisait vers l'abbaye. Déjà la tête de la procession arrive près de ce pavé, à 8 ou 10 pas. La foule s'agenouille, voyant venir le Saint-Sacrement. Nos jeunes gens n'ont pas prévu cela ; ils en sont contrariés ; ils sont en retard ; craignant de se faire attendre, ils pressent la marche pour passer sur la chaussée devant la procession. Moisnel qui se trouve entre ses deux compagnons, met d'un geste instinctif son chapeau sous le bras. La Barre allait en faire autant, quand il voit d'Etallonde rester couvert. Il demande s'ils déferont leurs chapeaux. — « Non (ici un juron), passons, » répond l'autre, d'humeur maussade, car cette procession qui les retarde, l'ennuie. A la hâte, sans tourner la tête, ils contournent les groupes agenouillés qui les gênent, et, presque courant, s'enfoncent dans la rue voisine, laissant derrière eux une rumeur de scandale. — Moisnel, à qui ses amis demandent pourquoi il a tiré son chapeau, répond qu'il a voulu ménager sa frisure. Mais il avait des remords. Le lendemain il reproche à d'Etallonde de l'avoir empêché de se mettre à genoux. L'autre ricane, et réplique que pour sa part il ne regrettait rien, qu'il était en vérité fort aise qu'on sût « sa façon de penser » [1].

Il n'en sera point longtemps si aise. La Barre non plus. Tout Abbeville est indigné. La Barre, en petit comité, plastronne : à un de ses amis qui dit qu'il aurait ôté son chapeau : « Pourquoi l'aurais-tu ôté ? fait-il. Es-tu obligé de connaître le bon Dieu ? » Mais, en public, à la salle d'armes par exemple, s'il n'ose nier tout à fait, du moins insiste-t-il sur son désir légitime d'arriver à l'abbaye sans trop de retard pour le dîner. — D'Etallonde feint plus de hardiesse. Mais pourquoi est-ce à partir de ce jour qu'il se découvre une haine implacable contre le grand Christ du Pont-Neuf, un Christ de mission, objet de vénération universelle ? N'y a-t-il pas, dans cette exaspération, l'indice d'un trouble de sa conscience ?... *Ce temple l'importune...* Ce grand Christ, devant lequel il faut qu'il passe chaque soir en rentrant de ses joyeux soupers, le met hors de lui... Un soir, n'y tenant plus, d'un coup de sa badine il le flagelle... Et il y trouve tant de bonheur, qu'il s'en fait une habitude : chaque fois qu'il passera de nuit sur le pont, le Christ sera sûr d'être battu. A la joie de flageller le Christ il veut ajouter celle de scandaliser plus jeune que lui : il prend un soir Moisnel et lui montre comment un d'Etallonde sait frapper le Christ. Moisnel, sans dire mot, rentre vite se coucher, tout « pénétré de lui avoir vu commettre cette action. » Il raconte la chose à deux amis, qui la racontent à d'autres... Bientôt d'Etallonde juge fade de donner au Christ des coups de canne seulement : il dégaine, et le frappe de son couteau de chasse. Le Christ était de bois très dur, le couteau marquait à peine ; cependant, vers la fin de juillet, trois des cicatrices étaient très visibles sur la jambe droite, et le pied avait un doigt coupé.

Il longeait aussi, le soir, le cimetière Ste-Catherine. Au milieu des tombes, il y avait, comme toujours, un Christ. Toujours ce Christ ! Pour lui faire sentir son agacement, d'Etallonde imagina de l'utiliser comme... closet. Ceci encore devint chez lui une habitude ; et La Barre ne résista pas à l'invitation que lui fit son ami de partager sa jouissance. Tout ceci sera versé au procès, avec détails orduriers sur lesquels il n'est pas utile ici de s'appesantir.

II. — Sur ces entrefaites, le matin du 9 août de cette année 1765, une femme, traversant ce Pont-Neuf cher à d'Etallonde, voit soudain un désastre se révéler à ses yeux épouvantés : le Christ a été

[1] Moisnel, à l'instruction, pour bien établir que c'est d'Etallonde seul qui a tout voulu, rappellera que, ce même jour de Fête-Dieu, il est allé avec La Barre voir des reposoirs et que, « ayant rencontré diverses processions du Saint-Sacrement, entr'autres une au coin de la Boucherie, il n'a pas manqué, non plus que le dit sieur de La Barre, de se mettre à genoux chaque fois qu'ils ont été à portée du Saint-Sacrement. »

mutilé pendant la nuit; il est tout percé de coups, de coups portés volontairement avec une épée ou un couteau de chasse ; les jambes surtout, mieux à portée du sacrilège, sont toutes tailladées... En un instant toute la ville est au courant et se presse sur le pont ; on compte les blessures : trois à la jambe droite, de plus d'un pouce de long chacune et profondes de trois ou quatre lignes ; puis au-dessous du cœur, à gauche, un coup de pointe carrée, un coup qui sur un corps en vie aurait été mortel ; enfin, trois autres coupures plus légères en dessous...

Le lendemain 10 août, Duval de Soicourt, assesseur remplissant l'office de lieutenant criminel, se transporte sur le Pont-Neuf, assisté de Marcotte, procureur en la sénéchaussée et faisant fonction de greffier. De là il va au cimetière Ste-Catherine, où on lui a dit qu'une croix aussi a été profanée. A Ste-Catherine il ne remarque rien ; mais il porte plainte en raison de la mutilation du Christ du Pont-Neuf. Le 13 août, l'information commence.

Mais la justice humaine risque d'être lente ; et les gens d'Abbeville sont pressés de détourner de leurs têtes la malédiction divine que le crime du Pont-Neuf y tient suspendue. Ils veulent une cérémonie religieuse ; ils veulent qu'une réparation solennelle soit présentée au Christ par ses ministres. Ils en font la demande à l'évêque.

L'évêque d'Amiens est alors Mgr de la Motte (né 1683, évêque d'Amiens depuis 1733), un des plus saints prélats de l'Eglise de France, un homme dont on a déjà prononcé le nom en vue d'un procès possible de béatification. De son vivant déjà la voix du peuple le proclamait saint ; et quand il était en prière dans les églises, on s'approchait discrètement (ou indiscrètement) de lui pour couper des morceaux de sa soutane dont on se faisait des reliques. Il se fait prier cependant, avant d'acquiescer à la requête des Abbevillois.

C'est qu'il a toutes raisons de se défier d'Abbeville. Abbeville est une ville pieuse, mais infectée de jansénisme. Une dame l'a rapporté de Paris, où elle s'est couchée sur le tombeau du fameux diacre Pâris en 1732. Son mari, parfait convulsionnaire, s'élance, du fauteuil où la goutte le tient cloué, à cinq ou six pieds en l'air. Et depuis ce moment, c'est, en Ponthieu, la guerre religieuse. Il y a eu, à plusieurs reprises, des affaires de refus de Sacrements ; et Mgr de la Motte a passé, aux yeux des appelants, pour un criminel d'Etat : le Parlement est allé jusqu'à affecter de le traiter en étranger, sous prétexte qu'il est né à Carpentras, alors territoire pontifical. C'est par arrêt aussi du Parlement qu'a été installé dans son bénéfice le doyen de la Collégiale d'Abbeville, l'abbé de Louvigny, appelant et réappelant de la Bulle. L'évêque a acheté (1754), aux portes d'Abbeville, une abbaye où il veut installer un Petit Séminaire ; il a, pour ce, lettres patentes du roi ; mais tout Abbeville (sauf le Chapitre) se dresse contre une fondation qui pourtant est si manifestement à l'avantage de la ville, tout Abbeville proteste, uniquement parce que l'évêque prétend confier son Petit Séminaire aux Jésuites ; et les lettres royales ne sont pas enregistrées. A plusieurs reprises encore, l'évêque a vu les MM. du Présidial et de l'Hôtel de Ville décliner, par délibération en forme, l'invitation qu'il leur a faite d'assister au sermon et à la procession d'ouverture des Missions.

Aussi, cette fois, avant d'accorder aux Abbevillois la cérémonie sollicitée, il exige l'engagement que toutes les autorités y assisteront. Moyennant quoi il viendra lui-même présider la solennité, qu'il fixe au 8 septembre, fête alors chômée.

Ce fut un spectacle grandiose : les cloches des quatorze paroisses emplissant la vallée, enveloppant la ville de leur funèbre glas ; en tête de la procession, tout le clergé, sans chape ; les curés en étoles violettes ou rouges ; les réguliers, Cordeliers, Minimes, Carmes, Capucins ; le Sénéchal de Ponthieu, venu tout exprès de la campagne ; tout le Présidial et tout l'Hôtel de Ville ; toutes les confréries, toute la ville en deuil ; et tout ce monde recueilli, consterné, psalmodiant le *Miserere*... Le cortège arrivé au Pont-Neuf, l'évêque se prosterne, tête nue, la corde au cou, une torche ardente à la main, aux pieds du Crucifix, et d'une voix que ses 82 ans n'empêchent pas de se faire entendre, lit la formule qu'il a lui-même composée :

Pénétré, ô mon Dieu, des outrages que vous ont faits quelques impies en frappant l'image sainte de votre Corps adorable, cloué à la croix pour le salut de tous les hommes, je vous en fais ici une amende honorable en réparation d'honneur.

Combien n'est-il pas douloureux de voir des chrétiens qui ne doivent ce titre précieux qu'aux mérites d'un Dieu crucifié, porter l'ingratitude jusqu'à l'outrager même dans son image sur la Croix ! Ils se sont par là rendus dignes des derniers supplices en ce monde et des peines éternelles en l'autre ; mais parce que nul péché n'est irrémissible auprès de votre miséricorde, ô mon Dieu, quand elle est sollicitée par les mérites infinis de N.-S. J.-C., nous réclamons cette même miséricorde et ces mêmes mérites pour obtenir la conversion de ceux qui ont commis une si grande impiété.

Faites grâce, ô mon Dieu ! Changez leurs cœurs de pierre en cœurs de chair, afin que, reconnaissant leur noirceur, ils viennent se joindre à nous pour la pleurer et la détester ; que si malheureusement ils endurcissent leurs cœurs jusqu'à ne plus écouter votre voix, daignez recevoir en dédommagement de leurs outrages l'hommage de notre adoration, ainsi que celui d'un amour tendre et constant que nous vous promettons aux pieds de ce Christ même qui a été outragé. C'est dans ces sentiments que moyennant votre sainte grâce nous voulons vivre et mourir pour n'être jamais séparés de vous ni dans le temps, ni dans l'éternité. Ainsi soit-il.

M. Chassaigne cite en entier ce document, parce que ceux qui ont écrit de cette affaire avant lui ont eu soin de n'en détacher qu'une seule phrase, celle qui a trait aux « derniers supplices » ; et de là à conclure que c'est l'évêque qui a appelé sur La Barre la peine de mort, il n'y a qu'un pas. Mgr de la Motte a dit simplement que par le sacrilège on se rendait « digne des derniers supplices en ce monde » (ce qui était la loi civile d'alors) et « des peines éternelles en l'autre » (ce qui est la loi

divine). Il a constaté ce qui était ; mais il n'a pas plus appelé les derniers supplices sur la tête des coupables que les peines éternelles : il n'a fait appel qu'à la miséricorde, et à la conversion [1]. On verra dans un instant ses efforts pour obtenir la grâce du chevalier. Et déjà avant l'évêque, le théologal d'Amiens, parlant devant la foule assemblée en l'église St-Vulfran d'Abbeville au moment d'entrer en procession, avait conclu son sermon (sur la dévotion à la Croix) en disant que l'Eglise ne souhaite pas la punition des coupables en ce monde, mais qu'il faut prier pour la conversion des criminels et pour le salut de leurs âmes.

Après l'amende honorable, le Christ fut détaché de la croix, placé sur un brancard, et porté au milieu de la procession, qui se dirigea vers l'église Ste-Catherine ; et là, devant le Christ du cimetière, qui avait été couvert d'immondices, Mgr de la Motte redit l'amende honorable. Puis, on revint à St-Vulfran : le Christ y fut déposé dans une chapelle, et l'évêque accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui viendraient y réciter cinq *Pater*. On y vint beaucoup en effet. Puis une quête fut organisée, qui permit d'ériger sur le Pont-Neuf un nouveau Christ à la place de l'autre, le 4 octobre suivant.

On a voulu rendre encore l'Eglise responsable de la condamnation de La Barre à raison des monitoires fulminés au prône des paroisses et enjoignant aux fidèles de révéler tout ce qu'ils sauraient. Mais ces monitoires, c'est la loi civile qui y contraignait le clergé, sous menace d'amende et de confiscation ; et le clergé s'exécutait d'assez mauvaise grâce. Il répugnait au clergé d'introduire dans le recueillement du Saint Sacrifice ces histoires profanes, peu édifiantes, de crimes. Saint Pie V avait condamné cet usage en 1570 ; et depuis lors, les évêques de France n'avaient cessé de protester contre cette obligation où le juge civil les mettait de participer ainsi à une procédure criminelle : la dernière en date de ces remontrances était récente, adressée par l'assemblée du clergé de 1760. Mais l'Etat tenait bon, et n'entendait pas lâcher un mode de publicité si commode et si efficace.

Au surplus, à Abbeville, le premier monitoire fut lancé le 18 août (les deux autres, les 25 août et 1er septembre). Or, à cette date du 18 août, toutes les dépositions essentielles étaient acquises à l'instruction (commencée le 13 août), tous les faits d'impiété qui seront mêlés par la suite au procès du Crucifix étaient versés au débat : les témoins, dès ces premiers jours de l'information, s'étaient présentés par douzaines, tant sur l'affaire était éveillée et « échauffée » l'attention publique.

III. — Voilà donc la justice humaine en mouvement, sous la direction de l'assesseur Duval. Les dévots du chevalier ont fait de ce Duval leur bouc émissaire, un « assassin juridique » ; ils l'ont dépeint obéissant à de basses rancunes contre l'abbesse. Duval n'avait pas de rancunes contre l'abbesse, ni de raisons d'en avoir, du moins au début. S'il n'eût tenu qu'à lui, l'affaire eût été enterrée. S'il eût voulu la solution qui a prévalu, il n'avait qu'à se hâter. Il sait que les coupables étaient quatre : on les a vus ; on a entendu des blasphèmes, des coups ; on ne les a pas reconnus, puisque c'était à onze heures du soir ; mais on donne un commencement de signalement, leur taille... Il est rare, au début d'une instruction, qu'on possède renseignements plus complets. Le nombre des jeunes gens à soupçonner dans Abbeville ne devait pas être si grand qu'il fût très malaisé de faire une enquête discrète sur leur emploi du temps dans la nuit du 8 au 9 août, la semaine précédente...

On ne fait rien de tout cela. Officiellement le procureur du roi déclare qu'on n'a pas d'indication suffisante pour suivre une piste quelconque...

Mais il y a quelqu'un, dans l'ombre, qui veille : c'est Belleval. Belleval ne lâchera pas une si belle occasion. Belleval aura la tête de La Barre. Il réunit les éléments d'une nouvelle information, l'histoire de la procession de la Fête-Dieu, une histoire de Christ en plâtre que La Barre a fait mine de vouloir briser chez Beauvarlet, d'autres histoires encore d'impiétés qui font bloc et qui nécessitent l'ouverture d'une information supplémentaire d'où finira peut-être par sortir le nom des sacrilèges du Pont-Neuf.

Duval permet l'information (13 septembre). Le 26, le Procureur conclut à la prise de corps des trois « jeunes insolents » de la Fête-Dieu : La Barre, d'Etallonde et Moisnel. C'est Belleval qui a voulu l'arrestation de Moisnel son pupille, parce qu'il se réserve bien de le cuisiner dans son cachot, le pauvre petit, de lui faire dire ce qu'il voudra.

D'Etallonde a mis la frontière entre lui et ses juges ; il est en Hollande. Les deux autres ont fui aussi, mais on suit leur piste. La Barre est à Longvilliers (entre Montreuil et Boulogne), abbaye de moines cisterciens qui n'ont pu que recevoir à bras ouverts le cousin de Mme l'abbesse de Willancourt [1] : c'est là qu'il est appréhendé le 1er octobre, au matin ; le soir, il est aux geôles d'Abbeville. Moisnel est à Crécy-en-Ponthieu (Crécy-la-Bataille), dans une maison de campagne de Belleval : on l'y saisit le soir de ce 1er octobre, à 9 h. 1/2, et il entre à Abbeville à 3 h. du matin.

Duval escompte encore un élargissement. Cela transparaît dans la façon dont il mène le premier interrogatoire de La Barre. Mais le pauvre La Barre fait piteuse mine. Il ne se prête pas du tout aux perches de sauvetage qu'on lui tend. Il gâte sa cause à plaisir. Moisnel, qui lui succède, est tout

[1] M. Cruppi, ancien ministre radical, auteur d'un méchant livre *Un avocat journaliste au XVIIIe siècle, Linguet*, dont tout un chapitre est consacré au procès d'Abbeville, dit perfidement que la cérémonie d'expiation « échauffa » très fâcheusement les esprits : ce qui est proprement prendre l'effet pour la cause. C'est dans les semaines écoulées entre le crime et la cérémonie expiatoire que les esprits s'étaient terriblement « échauffés. » La cérémonie eut sur eux la vertu pacifiante d'une bonne absolution.

[1] C'est dans une abbaye aussi, à Lieu-Dieu, que d'Etallonde a d'abord cherché et trouvé le refuge où il attendra l'occasion favorable de passer à l'étranger.

autrement maître de lui ; mais alors c'est Belleval qui vient chapitrer Moisnel. Moisnel se rétracte ; et tout ce qui va suivre, au cours de ces interrogatoires sans fin, sera une misérable macédoine d'aveux, de dénégations, de dénonciations, de contradictions... Ah ! non, ce ne sont pas des martyrs !... [1]. Deux nouveaux inculpés viendront prendre place aux côtés de La Barre et de Moisnel, deux de leurs jeunes complices : Saveuse (le dernier fils de Belleval) et Douville de Maillefeu ; mais ce n'est pas ce qui contribuera à clarifier l'affaire. Un seul des chefs d'accusation serait passible de la peine de mort : la mutilation du Christ du Pont-Neuf ; mais on n'a de preuves certaines que contre d'Etallonde ; les inculpés se sont refusés obstinément à donner un autre nom que le sien. Les autres impiétés pourraient passer pour n'être que du domaine privé ; et La Barre s'en tirerait à bon compte... Mais alors se produit une intervention terrible : celle du Parlement. Duval reçoit de Paris l'ordre inattendu de « suivre l'instruction dans toute la rigueur de l'ordonnance » [2].

Pourquoi cette intervention ? M. Chassaigne nous démêle fort bien la psychologie de ces Parlementaires de 1765. Ils sont, pour la plupart, sceptiques et « philosophes » : pourquoi ont-ils voulu la mort du chevalier ? Pour se décerner, aux yeux du public, un brevet de zèle religieux. Les progrès de la philosophie, surtout sous sa forme athée et matérialiste, vont à pas de géants depuis une douzaine ou quinzaine d'années. Beaucoup de gens s'en alarment, et croient avoir des raisons d'en incriminer le Parlement. Le Parlement, quatre ans auparavant, a expulsé les Jésuites ; et l'on a trouvé cela très bien, parce qu'il y a toujours en France nombre de badauds qui s'imaginent que les coups frappés contre les Jésuites n'atteignent que les Jésuites. Mais ce n'est pas ce maigre plat de Jésuites expulsés qui a fermé la bouche aux philosophes. L'audace de ceux-ci ne fait que croître. Le Parlement, de temps à autre, pour dégager sa complicité, monte quelque grand coup, la combustion, en grande pompe, dans la Cour du Mai, du livre de l'*Esprit*, de l'*Emile*, de l'*Encyclopédie*... Il y a là, de sa part, comme un jeu de bascule. En un mouvement alterné, il frappe tour à tour les ultramontains, pour satisfaire philosophes et jansénistes, et les libertins, pour rassurer les croyants, gallicans ou jansénistes, et surtout le roi. C'était l'opportunisme de ce temps-là ; c'est l'opportunisme de tous les temps. Le zèle du Parlement contre La Barre est affaire de politique opportuniste. Précisément, en cette année 1765, l'Assemblée du Clergé dénonce au roi l'audace de la philosophie et proteste contre la dispersion des Jésuites et la suppression de la Bulle *Unigenitus;* et le Parlement ordonne l'abolition de cette délibération du Clergé et envoie au feu la lettre de l'archevêque de Reims, président de l'Assemblée. Mais il a soin d'assaisonner ses remontrances au roi, à cette occasion, de rengaines comme celles-ci : « Votre Parlement, Sire, n'oubliera jamais ce qui est dû à l'Eglise et à ses ministres... L'Eglise est la colonne de la vérité. » Ces belles déclarations sont d'avril 1766, et le conflit avec l'Assemblée du Clergé datait de septembre 1765 : l'affaire La Barre s'encadre juste entre la levée de boucliers du Parlement contre l'Eglise de France et ses protestations de zèle religieux.

Et, chef-d'œuvre d'opportunisme, pour bien faire éclater aux yeux des croyants de quel bois purement orthodoxe se chauffe le Parlement, on va, sur l'affaire La Barre, greffer une affaire Voltaire ; on va condamner du même coup La Barre et Voltaire. La Barre avait dans ses livres un monceau d'obscénités et quelques impiétés, l'*Esprit* d'Helvétius et le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. Il n'avait jamais été question de ce *Dictionnaire* tout le long des interminables mois de l'instruction. Au dernier jour seulement, le 27 février 1766, à une question sur les sources de son impiété, il répond que, autant qu'il s'en peut souvenir et *sans qu'il en soit sûr* (ce qui montre qu'il connaissait peu le fameux *Dictionnaire),* c'est dans le *Dictionnaire philosophique* attribué au sieur de Voltaire qu'il a dû trouver des moqueries sur le Dieu de pâte, mais, au surplus, que sa façon de penser est celle d'un chrétien, non autre...

IV. — Le lendemain, 28 février, est rendue la sentence. Les juges d'Abbeville prononcent peine de mort contre d'Etallonde et La Barre, alléguant, contre le premier, l'affaire de la procession, l'affaire du crucifix de plâtre qu'il a parlé de fouler aux pieds, les blasphèmes et chansons blasphématoires, les coups de canne donnés « un jour de l'été dernier » au Christ du Pont-Neuf (on ne dit pas que ces coups de canne étaient une habitude ; pas un mot non plus des coups de couteau qui ont suivi ; pas un mot de la grande mutilation de la nuit du 8 au 9 août : on a dit que Duval voulait ménager à d'Etallonde la faculté de rentrer tête haute en France, une fois gracié...), — et contre le second : affaire de la procession, blasphèmes et chansons, génuflexions devant des livres « infâmes et impurs, » profanation du signe de la Croix par termes impurs, simulacres de messes sacrilèges et ordurières..., toute une énumération que l'on a voulu faire impressionnante ; mais le moindre cas précis de crime

[1] Ils ont des échappatoires pitoyables. La Barre avait l'habitude de dire, par exemple : « Dieu n'existe pas, ou, s'il existe, c'est un j.-f. » Au juge il explique qu'il voulait parler d'un individu de son village qui s'appelait Dieu. Sans doute, Dieu peut être un nom de famille ; ce peut être aussi un sobriquet de village ; mais de ceux qui le portent comme nom ou comme sobriquet on ne songera jamais à dire qu'ils n'existent pas.

[2] Quelle ordonnance ? Joly de Fleury ne précisait pas... Celle sans doute qui frappait le plus fort. On a dit (et c'est bien possible) que Duval est allé déterrer un vieux texte datant de l'Affaire des poisons sous Louis XIV et qui avait servi à faire condamner à mort la Voisin et ses complices, sorciers, profanateurs et sacrilèges. Mais ce texte (de 1682) vise des « opérations de prétendue magie, ou autres prétextes de pareille qualité. » On ne voit guère qu'il soit possible de taxer de « magie » les profanations que l'arrêt d'Abbeville relèvera contre La Barre.

Le fils de Duval, mousquetaire noir, allèguera plus tard, pour justifier son père, « les ordres supérieurs » qu'il avait reçus... L'excuse est nulle en droit : un juge n'a d'ordre à recevoir que de sa conscience ; en fait, elle n'est que trop vraie.

capital vaudrait bien mieux pour l'honneur des juges d'Abbeville.

Et, pour terminer, les juges ordonnent que le *Dictionnaire philosophique* faisant partie des livres déposés au greffe sera jeté par le bourreau dans le même bûcher que le corps décapité du supplicié, et en même temps.

Pour Moisnel, sursis. Sursis aussi « avant d'adjuger le profit de la contumace contre » les deux autres inculpés, Saveuse et Douville de Maillefeu.

La Barre, sur appel à Paris, est transféré à la Conciergerie, tour de Montgomery (14 mars). Il y demeure trois mois. L'abbesse de Willancourt s'est mise en mouvement. Son ami et parent d'Ormesson la rassure, malencontreusement. Le Parlement, entraîné par le conseiller Pasquier (le même qui dirigeait les levées de boucliers contre le clergé, et qui, lui aussi, était friand lecteur des philosophes), confirme la sentence d'Abbeville (4 juin) : à quelle majorité ? on ne sait au juste : peut-être 15 contre 10, peut-être seulement 2 voix de majorité.

Reste le recours à la clémence royale. C'est à Versailles que tout va se décider. C'est Mgr de la Motte qui prend en mains l'affaire. D'abord il est l'évêque d'Amiens. Et puis, nul prélat ne jouit à un aussi haut degré que lui de la confiance du roi, de la reine, et de toute la famille royale. Chaque fois que le Parlement a voulu frapper le prélat « étranger » (et tout récemment encore en 1764), toujours les menaces d'exil ou de saisie se sont heurtées à l'inflexible volonté du roi, qui n'entend pas qu'on lui parle jamais « de donner le moindre chagrin personnel à son saint Evêque. » Un jour que le roi se recommande à ses prières : — « Sire, répond l'évêque, je prie tous les jours pour Votre Majesté, et c'est du fond de mon cœur que je demande à Dieu pour elle une grâce que je voudrais obtenir au prix de tout mon sang. » — « Continuez de la demander, » reprend Louis XV en baissant la voix. Mgr de la Motte multiplie les démarches en faveur du condamné ; l'Assemblée du Clergé unit ses instances aux siennes [1] ; même le Nonce pontifical (Colonna Pamfili), à qui son titre ne permet pas d'intervention officielle, réprouve, avec une sévérité que personne ne dépasse, l'arrêt du 4 juin, et proclame très haut que, à Rome, l'Inquisition aurait tout au plus condamné à un an de prison... Rien n'y fait. Le roi reste inflexible. Peut-être s'imagine-t-il, lui aussi, faire montre en ceci de zèle religieux et que de sacrifier La Barre lui sera un titre à la miséricorde divine [2]... Les souverains peu fervents ont parfois de ces obstinations, quand il s'agit de choses ou de personnes d'Eglise. On a beaucoup remarqué aussi, plus récemment, l'inflexibilité de Napoléon III à toutes les instances qui furent faites auprès de lui en faveur du pauvre insensé assassin de Mgr Sibour.

Ce malheureux La Barre n'a été défendu que par l'Eglise ; et c'est à l'Eglise que l'on impute sa mort.

V. — Le chevalier de La Barre fut ramené de Paris à Abbeville le 28 juin. L'exécution était fixée au 1er juillet. Il fallut d'abord songer à pourvoir le condamné d'un confesseur. C'était un ministère dévolu d'ordinaire aux Capucins. Mais le chevalier ayant témoigné de peu d'estime pour ces religieux, on jeta les yeux sur un Dominicain, le P. Bocquet, théologal de St-Vulfran et, disait-on, un peu « philosophe, » donc mieux apte à se mettre à la portée d'un esprit fort. C'était le fils d'un avocat de Paris, et La Barre l'avait déjà rencontré chez sa cousine l'abbesse. Il vit son pénitent pour la première fois le 30 juin ; mais la conversation « se passa en choses indifférentes. »

Le lendemain 1er juillet, le jour suprême, on vient chercher La Barre à cinq heures du matin, mais pour le soumettre à la torture : il reste fidèle à sa résolution de n'accuser personne, sauf d'Etallonde et Aliamet qui sont en fuite ; il disculpe tous les autres... Quand les gens de justice se sont enfin retirés, le P. Bocquet s'approche ; et « depuis ce temps jusqu'à une heure après-midi, à peine lui put-il persuader qu'il y avait un Dieu. » Je crois que le chevalier s'amusait de lui ; il lui racontait son enfance, les vains efforts du curé pour lui mettre le catéchisme dans la tête ; le temps s'écoulait en propos. Pour conclure, le Père pensa l'heure venue d'arriver à la confession. Mais le chevalier avait faim ; il invite le Père à partager son repas. Celui-ci, saisi d'une telle proposition, répond qu'il n'est pas en état de manger. — « Mais enfin, qui de nous deux doit mourir ? » fait le chevalier. Le Père accepte. Le cuisinier apporte un poulet et deux bouteilles. Le chevalier en boit plus d'une à lui seul. Il accepte du café, quoiqu'il ne l'aime pas, mais pour ne pas désobliger le Père, dit-il. Il ajoute que ce café-là ne l'empêchera pas de dormir, et en redemande une seconde tasse : « ça met le sang en mouvement. » Après, « il y a toute apparence qu'il s'est confessé, selon le récit du P. Bocquet. »

A 5 heures du soir on revêt le chevalier d'une chemise par-dessus son habit ; on lui passe la corde au col ; sur sa poitrine et sur son dos un écriteau est pendu, portant les noms prescrits en la sentence : *Impie, blasphémateur et sacrilège exécrable et abominable.* Il monte dans une charrette, avec le Père qui à côté de lui tient un crucifix. Autour, 40 cavaliers, 6 brigadiers, 4 exempts, et des huissiers à cheval pour faire ranger la foule, qui est énorme et dénuée de toute sympathie. Le chevalier, reconnaissant un jeune homme de ses relations : « Sûrement, dit-il, il est venu là pour

[1] On n'a pas le texte des instances du clergé. Mais on sait que ses doléances, lors de cette Assemblée, portaient sur les arrêts « aussi incompétemment qu'injustement » rendus contre les ecclésiastiques convaincus de refus de Sacrements aux jansénistes. Or, La Barre était, comme eux, victime de la présomption parlementaire qui s'arrogeait de juger en matière de religion. Le jugement de La Barre était un nouveau cas d'empiétement sur le droit de l'Eglise en pareille matière. C'est par opportunisme politique que le Parlement avait rendu son arrêt ; c'est au nom, non pas seulement de la clémence, mais d'abord des principes, que le clergé en devait demander la cassation.

[2] A Abbeville on dit (témoignage d'un manuscrit contemporain) que le roi « dit qu'il avait juré à son sacre de ne pas donner de grâce à de pareils crimes. »

me narguer ; ce n'était point sa place. » Et un peu plus loin : « Ce qui me fait le plus de peine aujourd'hui, c'est de voir aux croisées tant de gens que je croyais mes amis. »

Arrivé devant St-Vulfran, le cortège s'arrête ; le chevalier se met à genoux sur la dernière marche du parvis, en face du Christ ; à côté de lui, le P. Bocquet, un grand cierge allumé à la main. On lit l'amende honorable (le récit manuscrit qui fait le plus autorité, dit que c'est bien lui qui l'a lue ; ce qui est sûr, c'est qu'il n'a fait preuve ce jour-là d'aucune fanfaronnade irréligieuse et surtout qu'il n'a point tenu les propos qui lui ont été prêtés par des récits très postérieurs et manifestement sectaires : il n'a point dit certainement qu'il n'avait jamais offensé l'Etre Suprême ; il n'était point assez « philosophe » pour donner dans ce solennel jargon).

Le jugement ordonnait ablation de la langue, mais cela ne se fit que symboliquement, selon l'usage : le bourreau lui porta une main à la bouche, et de l'autre, qui tenait un couteau, il fit le geste de trancher.

Puis le chevalier remonte en sa charrette, et, toujours au son des cloches, on le mène sur le Marché au Blé. Là, est dressé l'échafaud, sur une plate-forme carrée d'environ 5 m. 50, élevée de 2 m. au-dessus du sol. Le chevalier y monte, sans aide et sans effort. On lui ôte la corde qu'il avait au col, et sa chemise. Il demande où est son bûcher ; on le lui montre, et il dit : « Voilà donc ma sépulture. » Il dit au bourreau : « C'est toi qui as exécuté M. de Lally, et tu l'as fait souffrir. — Monsieur, répond le bourreau, c'est de sa faute, il n'était pas tranquille, il était toujours en mouvement. — Moi, dit le chevalier, je serai ferme, ne me manque pas. » Il demande à voir le coutelas dont on va se servir : « Monsieur, dit le bourreau, cela ne se montre pas. »

Le P. Bocquet, s'approchant, lui donne l'absolution et lui fait baiser le crucifix, lui disant de demander bien pardon à Dieu, et que s'il accepte la mort en esprit de pénitence, il ira au ciel. Le jeune homme répond par un petit sourire respirant la joie de l'espérance. On lui coupe les cheveux par derrière à hauteur du cou, selon l'usage : — « A quoi bon ? dit-il. Veut-on faire de moi un enfant de chœur ? » Il se met à genoux au milieu de l'échafaud, et on lui détache les mains. Il prend le crucifix et l'embrasse plusieurs fois, cependant que la foule demeure impassible et muette, sans prière : un témoin note « qu'on ne chanta pas le *Salve.* » On lui lie les poignets derrière le dos, on lui bande les yeux ; puis l'exécuteur lui fait avec la main lever un peu le menton, prend le coutelas, le balance plusieurs fois, et, d'un seul coup, tranche le col : « la tête se lève du corps bien d'un demi-pied, » puis retombe sur le plancher du côté gauche, faisant plusieurs mouvements. Le public, émerveillé, bat des mains d'un bout à l'autre de la place. Le bourreau retire le bandeau qui couvrait les yeux, saisit la tête par les cheveux, l'élève en l'air pour la montrer au peuple qui applaudit toujours, la laisse retomber, puis de temps en temps la remue du bout du pied, attendant que la vie s'en soit entièrement retirée.

Au bout d'un quart d'heure, on descend le cadavre avec des cordes ; on le hisse sur le bûcher, avec la tête ; à côté, on dépose le *Dictionnaire philosophique,* préalablement lacéré. On couvre le tout de paille et de bois, puis on met le feu aux quatre coins du bûcher. Il était 6 h. 1/2 [1].

A 11 h. les bourreaux viennent écraser les ossements avec de longues perches, afin que le corps soit plus tôt consumé. Les flammes ne s'éteignent qu'à 3 h. du matin. Le jour venu, les cendres sont emportées dans un tombereau à balayures.

Deux ans auparavant (6 sept. 1764), on avait vu cette même populace d'Abbeville se disputer, pour s'en faire des reliques, les fragments d'ossements qu'elle trouvait dans les cendres chaudes d'un autre jeune gentilhomme supplicié, Charles de Valines [2]. Elle n'eut, au contraire, qu'un œil de mépris pour les cendres de La Barre, et les dispersa. Cette foule n'admettait pas qu'un condamné marchât au supplice avec cette aisance hautaine. Elle la jugea scandaleuse. On ne fut point touché de sa mort, écrit un témoin, « à cause qu'il avait montré trop de hardiesse... Le P. Bocquet dit qu'il est mort en gentilhomme chrétien ». Et c'est aussi la noble et éloquente conclusion de M. Chassaigne :

> C'est qu'en présence de la mort inévitable le petit gentilhomme s'était redressé. Il avait été pendant vingt médiocres années un enfant mal élevé, ignorant, vaniteux, maniaque, d'irréligion bête, il avait eu l'imagination dérangée par les livres libertins de son fâcheux « tabernacle. » Il ne savait pas lui-même, ce petit-fils de soldat, héritier d'une tradition, tout ce qu'il possédait, enfoui aux profondeurs de l'âme, de froide énergie et de tranquille courage. L'approche du supplice l'avait purifié, dégagé de ses fanges et de ses niaiseries ; toute la fierté de sa jeune âme ardente était venue animer son jeune corps vigoureux et souple et qui allait périr. Il s'était avancé vers la mort à pas fermes, « souriant en quelque sorte », comme il eût marché en chantant à l'assaut. Ce fut sa préoccupation dernière de mourir avec élégance. Plus tard, ceux de sa classe, les hommes et les femmes, s'en iront, avec le même sourire aux lèvres, offrir aussi leur tête à l'échafaud révolutionnaire, et la même populace battra encore des mains. Qu'il y avait de jolie vaillance, élégante et bien française, sous les dehors légers de cette noblesse futile !

VI. — Une victime avait suffi au Parlement. Ses ardeurs zélatrices s'apaisent après la mort de

[1] Le bûcher contenait 8 cordes de bois de quartier, 1.000 fagots et 25 bottes de paille.

[2] Ce Valines s'était fait, à 17 ans, chasser du collège d'Aire, quand son père meurt subitement, 2 juillet 1763 ; quelques jours après, c'est le tour de sa mère. L'enfant semble inconsolable... Deux mois plus tard, son oncle maternel, dont il est l'unique héritier, l'invite à dîner : l'enfant entre dans la cuisine, sous un prétexte éloigne la servante, jette de l'arsenic dans la soupe et s'en va sans vouloir se mettre à table. L'un des convives meurt ; les autres s'en tirent. Valines est condamné pour empoisonnement et tentative d'empoisonnement sur 7 personnes (les convives de ce terrible dîner), et l'arrêt le déclare « véhémentement soupçonné » d'avoir empoisonné sa mère. Le 6 sept. 1764, il est roué ; et il vivait encore quand on le déposa pantelant sur le bûcher. Il avait fait une mort certainement édifiante, ce qui explique la vénération de la foule. Mais il est bien des manières d'édifier ; et l'assurance de La Barre a son grand côté aussi, et, je l'espère, son côté sincèrement surnaturel et chrétien.

La Barre ; et les trois autres inculpés, Moisnel, Saveuse, Douville de Maillefeu, sont acquittés (10 sept. 1766). Ce Douville, chevalier de St-Louis, puis (1786-1789) maïeur d'Abbeville, verra sans doute dans la Révolution une occasion de vider sa querelle et de se venger sur la Couronne des transes de sa jeunesse : il sera, dans les couloirs de la Convention, l'un des plus forcenés à presser les députés de voter la mort du « tyran » qui l'a décoré. Et nous pouvons tous nous souvenir qu'il y a trente ou quarante ans, un des plus fougueux radicaux de la Chambre, célèbre par des éclats où le grotesque le disputait à l'odieux, répondait à ce nom de Douville-Maillefeu.

Une autre coupable, non inculpée, était certainement l'abbesse de Willancourt. Elle prit une retraite forcée, à l'abbaye de Beaupré sur la Lys (diocèse de St-Omer), pour quelques années seulement, et rentra à Willancourt le 13 juillet 1769, « pour y continuer sa dignité d'Abbesse. » Elle continua surtout le cours de son existence élégante et mondaine, sans songer un instant que sa légèreté pouvait être pour quelque chose dans la catastrophe qui emporta son malheureux cousin. Puis, chassée par la Révolution, elle se réfugia dans une maison privée, où elle mourut en 1797, inintelligente, semble-t-il, jusqu'au bout.

Restent les deux co-condamnés de La Barre : d'Etallonde, et — Voltaire.

D'Etallonde, réfugié en Hollande, s'engagea (1766) dans l'armée prussienne, sollicita sa grâce, ne l'obtint pas, se fit recommander par Voltaire au roi de Prusse, et entra au service de Frédéric II (1775), qui l'appela à Potsdam, lui donna une pension, le fit capitaine et le nomma son ingénieur. D'Etallonde songeait toujours à la France ; mais Frédéric se refusa toujours à appuyer ses démarches. Frédéric mort (1786), d'Etallonde implore la clémence de Louis XVI, la faveur de « servir le reste de mes jours aussi fidèlement Dieu et mon Roi que j'ai servi durant vingt ans l'auguste prédécesseur (Frédéric II) du bienfesant monarque qui daigne joindre ses sollicitations aux miennes pour que des lettres d'abolition me soient accordées ». Frédéric-Guillaume II en effet, le nouveau roi de Prusse, fait recommander l'affaire à Louis XVI par le comte de Goltz, son ministre à Paris (10 avril 1787), et d'Etallonde assiste, à genoux [1], à l'entérinement, par la Grand'Chambre, de ses lettres d'abolition et d'extinction (2 décemb. 1788). Il se fixe à Amiens, où un historien abbevillois nous dit qu'il montrait, dans ses conversations, « beaucoup d'aménité, de l'instruction et de l'esprit. »

Voltaire enfin... Voltaire, le défenseur de La Barre... Ah ! certes, en ces mois tragiques de l'été de 1766, il ne songe guère à défendre qui que ce soit. Il ne songe qu'à lui. Il sue la peur. Ce « jeune fou » de La Barre avait bien besoin en vérité de posséder dans sa chambre le *Dictionnaire philosophique* et de répondre surtout aux magistrats « qu'il a puisé son aversion pour nos saints mystères dans les livres des Encyclopédistes et de plusieurs philosophes de nos jours. » — C'est là « l'imposture la plus absurde et la plus ridicule. Deux jeunes étourdis que la démence et la débauche ont entraînés jusqu'à des profanations publiques ne sont pas gens à lire des livres de philosophie. S'ils en avaient lu, ils ne seraient pas tombés dans de pareils excès. Ils auraient appris à respecter les lois et la religion de notre patrie... » Quelle fureur a pris ces « insensés » de jouer les Polyeuctes en plein XVIII^e^ siècle? Le voyait-on, lui, Voltaire, renverser les crucifix dans les temples? Au contraire, il avait construit une chapelle dans son château (de Ferney : *Deo erexit Voltaire).* Et n'a-t-il pas toujours « tâché d'inspirer le plus profond respect pour les lois reçues ? » Qui l'attaque est ennemi « de la raison, de la vertu et de la religion » (lettres du 1^er^ juillet 1766, à d'Alembert, à Damilaville, à d'Argental, au marquis d'Argens).

Il ne pourra donc pas finir ses jours à Ferney ! Lui, à son âge (septuagénaire), quitter ses domaines ornés à plaisir, les villages dont il est seigneur, etc.! Il songe à se retirer à Clèves en Prusse, où il a demandé à Frédéric un asile ; il presse (en vain) tous les philosophes de l'y suivre... En attendant, il va prendre les eaux de Rolle en Suisse. Mais sûrement elles lui feront mal. On ne digère rien après de pareilles aventures... Son médecin Tronchin, qui le voit en ces jours de défaillance, a beau lui représenter « l'absurdité de sa crainte que la France ne vînt, pour une imprudence, saisir un vieillard sur un territoire étranger pour l'envoyer à la Bastille » : rien ne peut le rassurer, et Tronchin finit par s'étonner « qu'une tête organisée comme la sienne se dérangeât au point où (il) la voyait ». Voltaire alors, se couvrant les yeux de ses poings et fondant en larmes, ne sut que répondre ceci : — « Eh bien, oui, mon ami, je suis fou. » — « J'avoue, écrit-il à Richelieu sept semaines plus tard (19 août), que la tempête qui a fait périr ce jeune fou de chevalier de La Barre m'a fait plier la tête ». — « Le mal est que ces imputations parviennent au Roi... Les sages dans des circonstances si funestes doivent se taire et attendre » (lettre à Morellet, 7 juill. 1766).

Puis, les jours s'écoulent sans qu'il soit inquiété, on lui fait entendre que sa prudence à la fin devient grotesque, et qu'il a mieux à faire que de désavouer une fois de plus le fameux *Dictionnaire.* Il écrit, pour Beccaria (le célèbre criminologiste italien), une *Relation de la mort du chevalier de La Barre,* mais pour Beccaria seulement : même les gens les mieux informés l'ignorent ; même à Frédéric II il n'osera la faire parvenir. Et quand en 1768 l'opuscule (24 p. in-8) commence à être connu,

[1] Voltaire était mort, heureusement !... En 1775, à la pensée que d'Etallonde devrait s'agenouiller pour entendre lecture de l'arrêt de grâce, à la pensée qu'un officier prussien, portant l'uniforme des vainqueurs de Rosbach, serait vu en posture humiliée devant des magistrats français, Voltaire avait bondi : — « *Cet uniforme ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches* » (lettres à Frédéric, mai 1775 ; à Condorcet, 23 nov. 1774). — D'Etallonde dut attendre la mort de Voltaire et de Frédéric pour prendre le ton et se prêter aux gestes voulus.

il se hâte de dire qu'il n'y est pour rien (il le dira jusqu'en 1773), ce qui, sous sa plume, est, il est vrai, la plus incontestable marque d'authenticité.

D'autres s'agitent. Linguet évoque le souvenir ensanglanté de La Barre pour réclamer des réformes judiciaires. Duval meurt de remords, dit-on, devant le bruit qui se fait autour de l'affaire (il est bien mort en chrétien, mars 1771, et en disant n'avoir rien à se reprocher ; mais d'autre part on a cru remarquer que lui, jusque là chrétien plutôt tiède, s'était mis, après la mort du chevalier, à donner dans toutes les marques d'une dévotion extraordinaire)... Voltaire, lui, ne donne signe de vie.

Ce n'est qu'au commencement de 1774 qu'il se décide à sortir de son silence. Ce fut là toujours son procédé : attendre qu'une affaire soit bien lancée, et, dès qu'elle lui semble mûre et bonne à exploiter pour son renom, y entrer gaillardement. Pour le moment (début de 1774), il n'y entre encore que doucement. D'Etallonde lui demande un mot pour Frédéric : pour cela, pas de difficulté. Mais d'Etallonde veut poursuivre la négociation de sa grâce à Paris : Voltaire essaie bien de nouer force intrigues; il compte sur Mme Dubarry, avec qui il entretient commerce de coquetteries ; mais Louis XV meurt au mois de mai, et Mme Dubarry n'est plus rien. Sous Louis XVI, flairons d'abord le vent. Voltaire, qui est toujours à dire qu'il va mourir, lègue d'Etallonde à d'Alembert, « mais sous le plus grand secret, parce que si vous parlez, on me déterrera pour me brûler avec lui ». Il veut bien rendre service, mais « services secrets : mon nom est à craindre ». Il redoute de « gâter cette affaire en y paraissant... C'est à moi de me taire, de me cacher, et à vous d'agir... Raton qui n'a plus de patte met tout entre les mains des Bertrands » (lettres des 23, 24, 28 nov. 1774, à d'Alembert, à d'Argental, à Condorcet)... Puis, il se lance. Ce n'est plus seulement de « grâce » qu'il veut qu'on parle, c'est de justice. Il publie (30 juin 1775) *Le Cri du sang innocent au Roi très chrétien en son Conseil,* et la *Procédure d'Abbeville.* Malheureusement la vérité y est trop travestie pour que ceux qui sont au courant, à Paris et à Abbeville, y prennent garde autrement que pour hausser les épaules. D'Etallonde est débouté.

En 1789, la noblesse de Paris demande dans ses cahiers réhabilitation de La Barre, laquelle est prononcée par la Convention. A Abbeville comme à Paris, on lui dresse des statues, en qualité de victime du clergé, le seul des corps de l'Etat qui l'eût protégé. La légende a défrayé toute la presse révolutionnaire du XIX^{e} siècle, et du XX^{e}. Je crois que la thèse de M. Chassaigne en a fait justice définitive. M. Aulard lui-même l'a reconnu, et que l'Eglise était désormais absolument hors de cause en cette affaire ; mais, comme si la pilule eût été trop forte à digérer, il s'est empressé d'ajouter que, si l'Eglise est innocente du cas particulier de La Barre, par contre elle a sa responsabilité dans le grand nombre d'attentats sacrilèges qui se commettent alors et qui tiennent à « l'état de compression où elle (l'Eglise) maintenait la France ». Etat de compression, en un siècle où une littérature subversive de tous principes religieux, sociaux, moraux s'imposait partout et exerçait une domination qu'elle n'avait jamais connue auparavant et n'a pas retrouvée depuis !

VII. — L'autre jour, à propos du centenaire de Joseph de Maistre, je me proposais bien de dire un mot de son frère Xavier, à qui un de nos confrères, M. Alfred Berthier, consacrait récemment une ample et docte et fine thèse de doctorat ès lettres (présentée à l'Université de Grenoble), **Xavier de Maistre, Etude biographique et littéraire** (2 portraits et nombreux documents rares et inédits, in-8 de XXX-382 p., 14 f., Lyon, Vitte).

On l'appelle souvent, ce Xavier, « le petit frère d'un grand homme » (c'est le titre d'un article que M. Goyau lui donnait cette année dans la *Revue Bleue,* 18 juin). Lui-même aurait été très flatté de ce titre. Il était de dix ans le cadet de Joseph ; et il lui a survécu plus de trente ans († 1852, à quatre-vingt-neuf ans), — trente et une années durant lesquelles il n'a cessé de veiller, d'une vigilance facilement alarmée, sur la renommée de son grand frère.

Mais, aux côtés d'un Joseph de Maistre, qui ne semblerait petit ? Xavier est un écrivain exquis. C'est un homme d'un goût achevé. Son œuvre est menue, mais riche et délicate ; c'est une miniature, mais qui a duré et qui durera plus longtemps que nombre de vastes tableaux. Il a le sens de la vérité, de la mesure, de l'équilibre ; il est simple, il est naturel, il est réaliste, du plus sain réalisme : autant de qualités qui, en cette fin de XVIII^{e} siècle où il a commencé d'écrire, lui constituent la plus rare des originalités. Il n'imite personne ; il s'est pénétré de nos classiques ; mais il fait comme eux, il reste lui-même : le classicisme est une méthode plus qu'un modèle. Il veut le vrai ; et, pour arriver au vrai, il ne « se travaille » pas : son âme est un appareil photographique idéal : la mise au point est parfaite ; la soumission à l'objet, instantanée. Pas un trait chez lui qui se sente du faux goût du temps ; rien qui rappelle les fades bergeries des récits de Florian, le sentimentalisme vide et la psychologie conventionnelle de Mme Cottin, le rousseauisme qui nous gâte *Paul et Virginie,* le lyrisme qui a si vite fait vieillir *Atala* ou *René.* Une Mme de Staël *(Delphine,* 1802 ; *Corinne,* 1807) n'a jamais été capable de comprendre le charme éternel de la simple vérité, de donner le souffle et la vie à des êtres réels. Lui, Xavier de Maistre, il a écrit *Le Lépreux de la Cité d'Aoste* (commencé en 1795, achevé en 1810), *La Jeune Sibérienne, Les Prisonniers du Caucase,* d'autres récits moins célèbres parce que restés inachevés, mais qui suffiraient à la gloire de plus d'un autre, l'*Histoire d'un prisonnier français* (souvenir de la campagne de 1812), *Catherine Fréminsky.* Il a écrit le *Voyage autour de ma chambre* (son premier

livre, publié en 1794, réédité des centaines de fois, cette année encore dans la collection Ch. des Granges, 0 f. 60), suivi peu après de l'*Expédition nocturne autour de ma chambre*, modèles d'humour, d'un genre d'humour qui est une des formes les plus aimables, les plus « sociables » de l'esprit français, qui l'apparente à Mme de Sévigné, à La Fontaine, à Musset (non pas au Musset des « immortels sanglots » évidemment). Ne l'a-t-on pas appelé le *La Fontaine Savoisien ?* Car il a été poète aussi ; il a toujours aimé à rimer, point toujours avec succès : il s'est attaqué à des sujets qui n'étaient point faits pour lui, au *Cantemus Domino* de Moïse par exemple : la « harpe de Sion » ne résonnait pas sous son plectre, non plus que « la lyre de Pindare ». Mais il a rimé des fables, dont M. Berthier nous donne un riche choix en ses Appendices et qui sont vraiment charmantes (imitées du grand fabuliste russe, Kryloff).

Si bien qu'un judicieux critique de nos jours, Jules Claretie, écrivait naguère en tête d'une nouvelle édition populaire de ses œuvres ces lignes poétiques :

Le filet d'eau pure qui coule à travers les prés vaut bien le flot boueux du fleuve traversant la ville... Et, sans nul doute, on aura depuis longtemps oublié ou jeté dans l'herbier desséché les brassées de fleurs éclatantes aux pénétrantes et capiteuses odeurs, les enivrantes plantes de serre chaude, adorées aujourd'hui, que l'on respirera encore le petit bouquet de fleurettes cueillies par Xavier de Maistre sur les montagnes de Savoie, et dont le parfum de sauge et de lavande embaumera éternellement les doigts qui l'auront touché...

Il n'a pas écrit philosophie. Il n'a pas été l'homme des vastes spéculations. Mais, comme toute âme équilibrée, il avait une philosophie. Et cette philosophie n'était pas différente de celle de son frère. Lui aussi, il était l'homme de la Providence. Joseph en fut le théologien laïque (comme dit Brunetière) ; Xavier, sans esquisser de thèse, se complaisait, en tout ce qu'il écrivait, à « insinuer doucement dans les âmes » (dit M. Berthier) ces idées providentialistes dont la démolition avait été l'un des buts les plus opiniâtrement poursuivis par Voltaire et les Encyclopédistes.

Mon frère et moi, écrit Xavier, nous étions comme les deux aiguilles d'une même montre ; il était la grande, je n'étais que la petite ; mais nous marquions la même heure quoique d'une manière différente.

Et cette heure, c'était l'heure de la Providence :

Je ne crois point au hasard, s'écrie-t-il dans le *Voyage*, à ce triste système, à ce mot qui ne signifie rien. — Je croirais plutôt au magnétisme ; — je croirais plutôt au martinisme. Non, je n'y croirai jamais.
Je crois à une Providence divine qui conduit les hommes par des moyens inconnus, dit-il dans l'*Expédition nocturne*. Chaque instant de notre existence est une création nouvelle (mot qu'il a pris de Malebranche), un acte de la toute-puissante volonté. L'ordre inconstant qui produit les formes toujours nouvelles et les phénomènes inexplicables des nuages est déterminé pour chaque instant jusque dans la moindre parcelle d'eau qui les compose : les événements de notre vie ne sauraient avoir d'autre cause, et les attribuer au Hasard serait le comble de la folie. Je puis même assurer qu'il m'est quelquefois arrivé d'entrevoir les fils imperceptibles avec lesquels la Providence fait agir les plus grands hommes comme des marionnettes, tandis qu'ils s'imaginent conduire le monde...

Dans l'*Histoire d'un prisonnier français,* il nous montre ce pauvre soldat, qui, au moment d'expirer dans une solitude glacée, songe : « Je ne peux qu'admirer la bonté de la Providence qui sait apaiser la souffrance et répandre quelque douceur sur la dernière heure du mourant. »

La Jeune Sibérienne : simple fille sans instruction, qui sait que c'est la Providence qui conduit tout et qui lui a inspiré le dessein de son entreprise irréalisable : elle ne s'y serait jamais engagée sans cette « foi qui transporte les montagnes ». Aussi, comme, à la fin, elle bénit Dieu quand elle voit que tant de vicissitudes, et parfois si cruelles, ont toutes convergé, à son insu, vers ce but providentiel : l'entrée au cloître ! Elle a de fines réponses aux esprits forts qui se moquent de sa foi en la Providence : un jour, par exemple, cet esprit fort de Neiler aperçoit « sainte Prascovie » (comme il l'appelle) faisant des signes de croix au moment de se charger d'un lourd fardeau de linge : — « Si vous aviez, lui dit-il, fait quelques-unes de ces simagrées de plus, vous auriez opéré un miracle, et votre linge serait allé tout seul à la maison... Donnez, ajouta-t-il en s'emparant de force du fardeau, donnez, je vous ferai voir que ces incrédules que vous haïssez si fort, sont aussi de bonnes gens ». Arrivé chez Lopouloff, Neiler se vante d'avoir épargné à « sainte Prascovie la peine de faire un miracle » : — « Comment pourrais-je, réplique-t-elle, ne pas mettre toute ma confiance dans la bonté de Dieu ? Je ne l'ai prié qu'un instant... et si mon linge n'est pas venu tout seul, il est du moins venu sans moi et porté par un incrédule. *Ainsi le miracle a eu lieu, et je n'en demande pas d'autre à la Providence.* »

Le *Lépreux,* lui aussi, un éprouvé de la Providence. Il a sa lèpre, d'abord ; et surtout il vient de voir mourir (1791) sa sœur, lépreuse comme lui, une sainte, sa seule joie en ce monde... Que va-t-il devenir ?... Crise de désespoir... Il descend dans la chambre basse de sa demeure, prêt à l'incendier et à périr au milieu des flammes... Soudain il s'arrête. Entre deux feuillets de sa Bible, il a vu briller la petite croix que sa sœur portait au cou... Il fond en larmes ; il lit la lettre si chrétienne que lui a laissée sa sœur, qui lui a promis de veiller, du haut du ciel, sur lui... Il bénit la Providence qui l'a préservé « du plus grand des malheurs ». Dans la sérénité du firmament, une étoile scintille devant sa fenêtre : « Je la contemplai longtemps avec un plaisir inexprimable, en remerciant Dieu de ce qu'il m'accordait encore le plaisir de la voir, et j'éprouvai une secrète consolation à penser qu'*un de ces rayons était cependant destiné pour la triste cellule du Lépreux.* » Et dire qu'il s'est trouvé des critiques pour chercher dans le *Lépreux* une imitation de *Werther,* pour parler du *wertherianisme* de Xavier de Maistre ! Le Lépreux lit

la Bible et l'*Imitation;* Gœthe ne donne à Werther, pour toute lecture, que le trouble et nuageux Ossian ; Werther, aux douze coups de minuit, se fait sauter la cervelle. Le *Werther* de Gœthe a déterminé en Allemagne une effroyable épidémie de suicides : Dieu sait les larmes de confiance et d'amour qu'a fait verser la lecture du *Lépreux!* — « Etranger, dit le lépreux à son visiteur, lorsque le chagrin ou le découragement s'approcheront de vous, pensez au solitaire de la Cité d'Aoste : vous ne lui aurez pas fait une visite inutile ». Et Joseph de Maistre nous dit en effet (lettre du 7 sept. 1817, à un admirateur du *Lépreux)* que son frère Xavier, quand il était en garnison à la Cité d'Aoste (1795), « passait tous les jours devant la cabane de ce pauvre homme et lui a parlé souvent. »

Je n'allonge pas cette liste d'exemples. On voit que M. Berthier n'a pas tort de dire gentiment que, si Joseph est le théologien de la Providence, Xavier en est le catéchiste aimable, habile à illustrer la théorie par d'exquises et véridiques histoires. Car toutes ces histoires sont véridiques; et ce n'est pas un des moindres charmes du livre de M. Berthier que de nous en démontrer, avec le luxe le plus pittoresque de preuves, l'authenticité.

Les deux frères se sont toujours adorés. Joseph avait tenu Xavier sur les fonts du baptême : c'était un lien de plus, une obligation de plus aussi pour lui, et il ne l'oubliait pas. Lui, le missionnaire mondain de la haute société russe, il se préoccupait de ramener Xavier à la pratique religieuse. Car Xavier, depuis les premières années de la Révolution, ne s'était guère approché des Sacrements. Il était militaire dans l'âme ; il servit longtemps dans les armées piémontaises, tant qu'il y eut un Piémont ; il demanda du service en Russie ; il réussit à en obtenir, « providentiellement » (car cela n'alla pas sans difficulté, malgré son grade de lieutenant-colonel) ; il s'en fut au Sud de la Russie, parmi les steppes, dans les horreurs du Caucase, parmi les sites sauvages de la Géorgie... Il n'avait pas le temps de songer aux Sacrements. En a-t-on jamais le temps?... Mais Joseph veillait ; et, en 1808 ou 1809, il le décida à se confesser...

Xavier s'examine (il avait quarante-cinq ans). On lui dit qu'il faut aimer Dieu : il découvre qu'il ne l'a jamais aimé (il se trompe, comme se trompent tant de gens qui sont dans son cas et qui se font des montagnes de ce qui souvent n'est tout au plus que taupinières ; il entend l'amour au sens d'un sentiment comme celui qu'il éprouve pour ses frères, pour ses sœurs). Il lit la vie de S. François de Sales, « un Saint savoyard », dit-il ; il voit ce que c'est que l'amour de Dieu : — « Pourrai-je jamais parvenir au même bonheur? Ou mon cœur est-il celui d'un réprouvé ? Un sens intérieur semble me dire que non... »

La veille de sa confession il ne pouvait tenir en place. Un pasteur protestant de ses amis, M. de la Saussaye, le voit entrer chez lui, « pâle, la figure attristée, le front plissé et soucieux » :

— « Vous me voyez bien embarrassé, fait-il ; mon frère, dont je reconnais la grande supériorité et les bonnes intentions, m'a tant prêché et pressé, que je m'en vais à confesse... Oui, mon cher ami, voilà où j'en suis grâce à lui !... Jugez de mon anxiété. »

Et, tout en parlant ainsi, il se promenait à grands pas dans l'appartement, tenant à la main une feuille de papier qu'il agitait avec violence...

— « Mais, répond M. de la Saussaye, je ne vois pas ce qu'il y a de si embarrassant pour vous catholique, mon cher ami... Votre frère a bien fait de vous rappeler la pratique de vos devoirs religieux... Mais... que tenez-vous dans la main ? — Ah ! dit Xavier, vous concevez que j'ai dû chercher dans le fond de ma mémoire mes nombreux péchés et les coucher sur le papier : de là, cette note que voici... »

Et il montrait, de loin, la liste de ses méfaits.

— « Mais, dit le pasteur, elle me semble courte et ne doit point trop charger votre conscience...

— C'est ce qui vous trompe, mon cher, reprend Xavier en redoublant de précipitation dans sa marche et en faisant flamboyer les feuilles déployées : il n'y a que quelques mots sur ce papier, c'est vrai ; mais... ce sont... des têtes de colonnes... des têtes de colonnes !!... des têtes de colonnes !!! »

Et il s'enfuit tout consterné. Le lendemain, il était aux pieds du vieux curé de la colonie française de St-Pétersbourg. Il a dit ses impressions plus tard dans une lettre à son frère Nicolas :

Accoutumé peut-être à entendre pire, il (le bon curé) écouta sans le moindre étonnement tout ce que je pus lui dire et me donna l'absolution. Je ne fus pas très satisfait ; j'aurais voulu un directeur qui se fût intéressé à moi, qui m'eût encouragé et soutenu. J'avais bien réfléchi que dans une affaire aussi sérieuse il valait mieux ne pas revenir que de revenir mal. Mais comment exiger ces soins d'un confesseur qui entend chaque année cinq ou six mille âmes? Enfin, j'allai communier pour la première fois depuis dix-huit ans (ce qui nous reporte en 1790 ou 1791), un peu troublé en moi-même, et avec la crainte de ne pas être assez préparé (les hommes ont très volontiers de ces craintes paralysantes, les femmes beaucoup moins ; le vieux curé ne s'était peut-être pas rendu compte assez du besoin que cette âme avait d'être encouragée) et surtout de ne pas assez croire, et priant Dieu, comme Jaïre, de suppléer à mon incrédulité...

Jusqu'en 1817, il se contente de « faire ses Pâques. » Dans la suite, il fit « ses dévotions deux fois l'an, » et « cela alla mieux pour la tranquillité de l'âme. » Il devint d'une piété exemplaire ; Mme de Marcellus (qu'il connut en France après 1830) s'édifiait de lui comme d'un « saint. » Il s'était marié en Russie ; il y demeura jusqu'en 1826, rentra en Savoie, en Piémont et en France pour une douzaine d'années, et retourna (1839) en Russie, où il s'éteignit le 13 juin 1852.

Xavier de Maistre est un auteur aimé. M. Berthier nous apprend à le mieux aimer encore. Il nous le fait comprendre ; il nous aide à pénétrer dans cette âme que l'on ne connaît que par ses dehors souriants, « un peu enfant » : « J'ai été un peu enfant toute ma vie, » écrit-il au comte de Marcellus quelques mois avant sa mort, et il dit vrai. Mais c'était d'une enfance qui vraiment fut selon le Cœur du bon Maître. On ne le savait pas assez. On le saura maintenant, grâce au livre de

M. Berthier. On apprendra bien d'autres choses encore dans ces presque 400 pages, d'une typographie très dense, qui sont une mine de renseignements et de découvertes extrêmement intéressantes sur la société, la littérature et l'histoire de ces années jamais assez connues de la Révolution et de l'Empire. Mais c'est d'abord cela qu'on y trouvera : une belle et grande âme. Et de l'y trouver, de mieux comprendre Xavier de Maistre, de le faire mieux entendre à nos enfants, à notre jeunesse, ce sera tout bénéfice, littéraire d'abord, moral surtout.

VIII. — Les deux excellentes revues *L'Enseignement chrétien* et *Le Recrutement sacerdotal* (Paris, de Gigord) ont recueilli, au cours de cette année, quelques-uns des plus éloquents et angoissés appels de notre Episcopat au personnel enseignant des Collèges chrétiens, touchant le devoir de travailler à l'éclosion des vocations.

Mgr Gibier, à Versailles, fait appel au personnel même de l'enseignement primaire :

Il n'y a pas que les prêtres des paroisses qui doivent s'employer au recrutement du clergé : les aumôniers des pensionnats libres, des orphelinats et des lycées, les directeurs d'écoles et de collèges ecclésiastiques peuvent souvent trouver sous leur main *des perles qui sont à cueillir,* des âmes d'enfants et de jeunes gens qui *n'attendent qu'une indication et une impulsion* pour se destiner au service des autels. Nous avons le bonheur de posséder dans le diocèse de Versailles de belles et grandes maisons d'éducation chrétienne : l'Ecole de Béthune à Versailles, l'Institut moderne à Enghien, les Ecoles St-Nicolas à Igny et à Buzenval, l'Ecole Fénelon à Vaujours, l'Orphelinat d'Elancourt. Ces six établissements d'instruction primaire et secondaire ...ont déjà donné au diocèse un bon nombre de vocations sacerdotales. Nous en attendons davantage encore...

Mgr Julien, à Arras (lui-même ancien Supérieur d'un grand Collège et agrégé de l'Université), Mandement pour le Carême de 1921 :

Les collèges catholiques ne peuvent se désintéresser de la grande affaire catholique, le recrutement du clergé paroissial... Au-dessus des familles, il y a l'Eglise qui vous envoie vers l'enfance, qui vous confie son présent et son avenir, qui vous demande en conséquence de *lui choisir* parmi l'élite de vos élèves des âmes nées pour le sacerdoce et *qui peut-être n'y pensaient pas.* Ne disons pas trop à la légère : « La vocation est l'affaire des familles et des enfants. Nous n'avons pas à intervenir. Les enfants peuvent voir, entendre, prier, consulter, mais à eux l'initiative. » *Nous ne sommes pas de cet avis.* Vous ne devez pas craindre d'éclairer les jeunes gens sur le *problème de leurs aptitudes intellectuelles et morales, auquel est lié le problème de la vocation.* Ne peut-on dire à un enfant : « *Tel que Dieu vous a fait, vous êtes né pour l'état ecclésiastique ?* » Il faut du moins éveiller le petit génie qui dort au fond d'une âme d'adolescent. Il n'attend que le coup de baguette de l'enchanteur. Il ne s'agit pas de faire violence, il suffit de toucher au bon endroit. Vous craignez d'être indiscret peut-être. Trop de discrétion est aussi funeste que trop d'indiscrétion. Quand un confesseur connaît bien son « sujet, » il n'a qu'à le mettre sur la voie et le livrer à l'action de la grâce.

Oserons-nous dire toute notre pensée ? Il nous semble que notre enseignement catholique *n'a pas été jusqu'au bout de son pouvoir,* et n'a pas alimenté le recrutement sacerdotal en proportion de ses ressources.

Mgr Guérard, à Coutances :

Plus que jamais, dans l'intérêt du recrutement sacerdotal, Nous attirons l'attention de Nos prêtres et de Nos diocésains sur les catéchismes, les groupes d'enfants de chœur, les écoles et les collèges catholiques, et toutes les œuvres de jeunesse. Bien comprises, *sagement dirigées,* ces œuvres d'éducation chrétienne sont des *pépinières de vocations...*

Mgr Duparc, à Quimper :

Il n'y a sur la terre aucune vocation plus haute et plus féconde que celle du prêtre. Nous demandons aux maîtres des écoles et des collèges catholiques d'*ouvrir souvent à leurs élèves ces horizons sacrés.*

Mgr Caillot, à Grenoble, heureux de constater que depuis quelque temps dans son diocèse « un mouvement se dessine des familles riches vers nous (vers l'état ecclésiastique), qui donne quelques espérances, » ajoute : — « C'est à vous, prêtres-professeurs, de l'accentuer, ce mouvement, de lui donner plus d'ampleur. »

Mgr Marbeau, à Meaux :

Dans les familles, dans les collèges, dans les écoles, dans les patronages, dans les maîtrises, parmi les enfants de chœur, *combien sont-ils ceux qui sont pratiquement mis à même de connaître et de goûter* la grandeur et l'honneur qui s'attachent au service de Dieu dans le sacerdoce ?

Mgr Marceillac, à Pamiers :

Au catéchisme surtout, vous devez traiter la question générale du choix d'un état de vie, de la vocation religieuse, du sacerdoce, de sa dignité, de sa beauté, de ses bienfaits, de son influence sociale, de ses joies, des sacrifices qu'il exige, du mérite des âmes rédemptrices...

« Ah ! si on m'avait dit cela ! » disait en pleurant, mais trop tard, un ancien élève de collège catholique, qui avait manqué sa vocation, et visiblement bien malheureux...

Mgr de Carsalade, à Perpignan :

Des prêtres ou des laïques, voués au ministère de l'éducation, *ne rempliraient pas tout leur devoir* s'ils se bornaient à faire de simples chrétiens pour le monde ; leurs vues doivent porter bien plus haut, elles doivent viser à *susciter* et à former des apôtres pour le service de l'Eglise. Dieu a le droit de lever dans nos collèges et dans nos écoles la dîme sacerdotale ; il faut que nos élèves le sachent, et que les maîtres chrétiens leur parlent volontiers et souvent du sacerdoce et de l'apostolat...

Mgr Lesenne, à Beauvais (Lettre à ses prêtres sur le *Rôle du clergé dans le recrutement sacerdotal,* 15 fév. 1920) :

S'il y a un milieu propice aux vocations, c'est bien celui où des prêtres enseignent, et où les familles chrétiennes envoient leurs enfants. Un collège qui ne donne pas de prêtres à l'Eglise ne réalise pas entièrement sa mission.

Mgr Izart, à Bourges (Lettre pastorale, Carême 1921) :

Et vous, éducateurs chrétiens, ne devez-vous pas aussi travailler à cette œuvre capitale ? Oh ! ne vous bornez pas à instruire vos élèves : formez-les à la piété ; mettez dans leur âme des idées nobles et des sentiments généreux ; ne craignez pas de leur parler

du sacerdoce. Quelle joie pour vous, au milieu de votre tâche austère et souvent ingrate, et quel mérite devant Dieu, si vous pouviez *faire germer la vocation sacerdotale* dans ces jeunes cœurs !

Nos collèges chrétiens surtout devraient être des pépinières sacerdotales. Ils nous ont déjà fourni des prêtres, mais en trop petit nombre. Nous ne pouvons croire que la jeunesse si ardente et si affinée qu'ils élèvent, dont les aînés viennent de donner, dans la guerre, des preuves d'une si souple intelligence et de si beaux exemples d'héroïsme, soit uniquement préoccupée de diplômes, de situations lucratives et brillantes, et *qu'elle ne puisse pas être séduite par l'idéal sacerdotal.*

Chers maîtres de nos collèges, dont nous apprécions le dévouement, ayez *l'ambition sainte de donner des prêtres* à notre diocèse. De bonne heure, excitez dans le cœur de vos enfants et de vos jeunes gens un grand amour pour l'Eglise ; donnez-leur une solide formation religieuse ; tenez-les au courant des nécessités de l'apostolat contemporain, *afin que naisse en eux la passion des nobles causes et l'attrait du sacerdoce...*[1]

IX. — On vient de publier en brochure (in-8 de 22 p., 1 f. 50, Berger-Levrault) l'**Eloge de Napoléon** prononcé par le maréchal Foch le 5 mai dernier, aux Invalides, devant le tombeau de l'Empereur, l'épée d'Austerlitz en main. Nous en avons cité alors (p. 316) quelques-unes des phrases les plus impressionnantes. Je ne sache pas que paroles plus grandes, plus nobles, plus élevantes puissent tomber des lèvres d'un homme de guerre célébrant un autre homme de guerre.

On publie aussi une page de l'enseignement de Foch au temps de son professorat à l'Ecole de Guerre. C'est une Conférence qu'il fit en 1901 aux officiers du 29e régiment d'artillerie, à Laon, sur **La Bataille de Laon (mars 1814)**, in-8 de 36 p., carte hors texte, 2 fr., Berger-Levrault. Tous nos critiques militaires ont esquissé le parallèle (qui s'imposait) entre nos luttes pour les plateaux de l'Aisne et les batailles qui s'y étaient livrées déjà en 1814, et déjà au temps de César. Pourquoi Napoléon y a-t-il échoué ? Jamais les causes militaires et morales de la chute de l'Empereur n'ont été plus magistralement exposées. Peu de jours après la bataille de Laon, quand Sébastiani lui conseille de décréter la levée en masse qui a sauvé la France de 1793, il lui répond, et c'est bien en toute vérité qu'il peut lui répondre : — « Que me parlez-vous de levée en masse dans un pays où la Révolution a abattu les prêtres et les nobles et où moi-même j'ai abattu la Révolution ? » De même encore quand il s'écrie, contemplant sa ruine : « Un Louis XIV se tirerait de là. »

« Il ne reconnaît certainement pas au Roi-Soleil de talents militaires supérieurs aux siens, dit Foch. C'est donc bien d'un autre ordre de grandeurs qu'il voit sortir le salut du monarque... Il est vaincu, non pour avoir montré un génie inférieur à lui-même, mais pour avoir manqué du nécessaire pour vaincre. Armes, hommes, généraux, confiance, tout lui a fait défaut. Les ressources du pays, il les a dépensées dans les gigantesques entreprises de son insatiable ambition. — Bien plus, il en a tari les sources en étouffant les activités et les élans de tout un peuple dans sa colossale, absolue et égoïste personnalité. *En lui le conquérant a tué le souverain.* Par le développement de ses facultés outrancières d'où sont sortis des chefs-d'œuvre dans l'art de la guerre, il s'est interdit de conserver et d'administrer, encore moins de préparer toute la puissance de l'Etat pour le jour où la fortune abandonnerait ses armes... Laon est la défaite du génie par le Droit révolté... »

[1] M. Labourt, Directeur du Collège Stanislas à Paris, demande (*Recrutement sacerdotal*, juill. 1921) que dans les collèges on mette un peu plus qu'on ne fait l'accent sur la beauté et la fécondité du ministère paroissial. Car, dit-il, les collèges, avec leur règlement, orienteraient plutôt vers la vie religieuse, tandis que nos jeunes gens « n'ont pour ainsi dire jamais l'occasion de se rendre compte de la mission du clergé paroissial, et de la manière dont s'exécute cette mission. Soyons francs : ce qu'ils en peuvent discerner n'est pas toujours de nature à leur en inspirer le goût. La fréquentation de certaines sacristies a pu décourager plus d'une vocation hésitante ou détourner du ministère paroissial des jeunes hommes qui y eussent fait merveille ».

M. Labourt demande qu'on pardonne « à l'ancien curé de Paris » qu'il est d'avoir « assez fortement plaidé pour son Saint ». La Direction du *Recrutement* lui répond très gentiment : « Votre Saint est aussi le nôtre... Le *R. S.* est l'organe des intérêts du recrutement et de la formation du clergé tout entier : clergé séculier et clergé régulier, clergé de la métropole et clergé des missions. Nos collaborateurs ont le droit d'y défendre plus particulièrement, selon les préférences de chacun, selon son point de vue du moment, selon les circonstances, tantôt les intérêts du clergé régulier, du clergé des missions, tantôt ceux du clergé paroissial. » — Le Comité de Direction du *R. S.* comprend : MM. Lahargou (président de l'Alliance des maisons d'éduc. chrét.), Delattre (sup. du Gd Séminaire d'Arras), Ardant (Directeur des Œuvres à Limoges), Coste (curé à Béziers), et les PP. Delbrel et Montillet, S. J. — Voir, au no de septemb., un pressant article du P. Delbrel sur *la Sainte Vierge et les vocations :* « C'est à Marie qu'il appartient d'obtenir de Dieu, pour les hommes, les grâces nécessaires ou utiles à leur salut et à leur sanctification. » Donc... Appliquer ceci aux exercices du mois de Marie dans les paroisses, aux exercices des Congrégations de la Sainte Vierge dans nos collèges.

Lire, dans *Hostia* (sept.-oct. 1921), l'admirable récit : *Comment je suis devenu prêtre :* — « C'est bien simple... La Communion a tout fait. En 1905, quand parut le Décret sur la Communion quotidienne, j'avais douze ans. Vous connaissez ma famille : mon père, un ouvrier socialiste... ; ma mère... allait à la messe trois fois par an. Ma vie en ce temps-là :... j'aime mieux ne plus y songer... Par bonheur, nous avions un vicaire qui aimait les enfants... » L'enfant demande au vicaire à communier tous les jours. — « Cela dura un an... Mon père mourut converti par un miracle de grâce... Ses dernières paroles furent pour me demander pardon... » Devant le lit funèbre, l'enfant dit à l'abbé son désir de devenir prêtre...

« L'âme de l'enfant est un trésor inconnu, dit en terminant le héros de ce récit. Elle renferme des ressources infinies ! Seulement il faut les dégager. L'Eucharistie fait cela avec l'affection attentive du prêtre... Il y a dans ces petits des réserves de générosité, une intelligence du sacrifice qui me confondent... Mais il faut croire en eux... Oui, y croire et aussi à l'amour que Jésus leur porte... Ah ! si nous avions cette foi, voyez-vous, nous transformerions le monde. »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

LÉON MAHIEU. **François Suarez.** *Sa philosophie et les rapports qu'elle a avec sa théologie.* — Un vol. in-8 de XVII-538 p., 20 f. — Paris-Lille, Desclée, 1921.

L'ouvrage que vient de publier M. l'abbé Mahieu lui a valu de la part de la Faculté de Théologie de Lille où il était « Maître de conférences » le diplôme de Doctorat, qui lui a été octroyé avec félicitations et à l'unanimité des membres du Jury. Son travail n'est pas, en effet, comme il arrive parfois pour des thèses de doctorat en théologie, l'œuvre d'un débutant ; c'est déjà l'œuvre d'un maître. M. Mahieu a derrière lui de nombreuses années d'enseignement et de labeur. Son volume se ressent des longues, patientes et fructueuses recherches poursuivies sans relâche et utilisées avec cette conscience professionnelle, cette précision et cette méthode que donne, d'ordinaire, l'habitude du professorat.

Le sujet abordé était délicat à traiter, tant par l'importance de l'œuvre en elle-même (Suarez n'a pas écrit moins de 26 vol. in-4° !) qu'en raison de l'influence qu'exerça par la suite sur la pensée catholique l'illustre Jésuite. « Par sa méthode rigoureuse et sereine, par le caractère moyen de beaucoup de ses solutions,... par la clarté et l'élégance de sa langue » (p. XV), il devint le Docteur principal de la Compagnie de Jésus et il est du nombre de ces Anciens dont on peut ne pas adopter tous les points de vue, mais que l'on doit toujours étudier avec impartialité, et surtout, critiquer avec respect. M. Mahieu n'a pas failli à ce devoir ;

son étude est absolument exempte de tout parti pris. Les divergences entre Suarez et S. Thomas sont scrupuleusement relevées, et l'on essaie même souvent d'expliquer, sans pour cela les justifier et à plus forte raison les adopter, les positions défendues sur nombre de thèses théologiques par le grand Docteur de Coïmbre. D'aucuns pourront peut-être regretter que M. Mahieu n'ait pas davantage mis en lumière les efforts de Suarez pour ramener les esprits au culte de la philosophie thomiste, dont les avaient considérablement éloignés les controverses de l'âge précédent. On nous permettra de douter non pas de la sincérité, mais de la réalité de ces efforts. Dans la plupart des thèses essentielles de sa théologie et surtout de sa métaphysique, Suarez s'écarte de S. Thomas, là même où il ne le combat pas directement, et si les rapprochements à établir entre la doctrine de S. Thomas et celle de Suarez ne sont pas plus nombreux, ce n'est pas, selon nous, à M. Mahieu qu'il y a lieu de s'en prendre, mais à Suarez lui-même.

Aussi en dépit des critiques qui pourront être formulées, plus ou moins justement, l'ouvrage de M. Mahieu restera comme une importante contribution à l'histoire de la philosophie et de la théologie catholiques. On possédait déjà, en diverses collections, de bonnes monographies de certains théologiens ou philosophes; aucune ne traitait de Suarez. Cette lacune est maintenant comblée et il faut espérer que désormais, dans l'histoire détaillée des doctrines soutenues par des philosophes catholiques, on ne s'arrêtera plus à S. Thomas d'Aquin en laissant presque dédaigneusement de côté les auteurs des XVIe et XVIIe siècles.

L'ouvrage de M. Mahieu comporte aussi une leçon dont il y a lieu, à notre époque surtout, de faire son profit : c'est celle de l'inévitable répercussion de la philosophie sur la théologie. Suarez a été victime de sa mauvaise métaphysique et de son éclectisme. Sa notion de la matière a préparé celle de Descartes; sa notion de la puissance active a préparé le dynamisme de Leibniz; et, en dépit de son souci de se maintenir toujours en parfait accord avec le dogme chrétien et d'aller jusqu'au bout de ce qu'exige le sens catholique, et bien qu'il ait commenté de près les écrits de S. Thomas, il s'est tellement éloigné des doctrines thomistes qu'on a pu opposer aux 24 propositions approuvées par la Congrégation des Etudes, en 1914, une série de propositions suaréziennes contradictoires ou divergentes. Il suffit de parcourir la table des matières de l'ouvrage de M. Mahieu pour voir, sur la plupart des dogmes catholiques, depuis le mystère de la Sainte Trinité jusqu'à celui de l'Eucharistie, à quel point et de quelle manière la philosophie de Suarez l'a amené à expliquer le dogme d'une façon souvent notablement différente de celle dont l'avait expliqué S. Thomas. Et, sans que M. Mahieu intervienne à chaque instant dans le débat, néanmoins il ne dissimule pas sa pensée personnelle. Entre tous les interprètes de la doctrine catholique : S. Thomas, Scot, Ockam, Suarez, — que tour à tour il cite, étudie ou compare, — ses préférences vont nettement à S. Thomas, comme au plus heureux et au plus sûr de nos théologiens.

La partie doctrinale du livre de M. Mahieu est précédée d'une double introduction historique. Un premier chapitre montre, à travers les siècles antérieurs, la préparation de l'éclectisme suarézien : c'est pour lui l'occasion d'écrire à grands traits l'histoire de l'ockamisme et de l'école de Salamanque. Un second chapitre est consacré à la vie de Suarez; il a surtout pour but de situer les ouvrages du *Doctor eximius* dans les controverses doctrinales de la fin du XVIe siècle. Tout en ayant beaucoup utilisé l'immense ouvrage du P. de Scorraille, M. Mahieu a pu le compléter sur certains points, en glanant dans l'œuvre même de Suarez des détails intéressants pour l'histoire des doctrines.

A. Vermeersch, S. J. **Méditations sur la Sainte Vierge.** — 2 vol. in-18 carré de XXVI-431 et VIII-285 p., 12 f. — Bruges, Beyaert; et Paris, Casterman, 1921.

Nous avons ici la 3e édition de ce délicieux manuel de méditations en l'honneur de Marie. Elle ne diffère des précédentes que par quelques pages nouvelles et par la suppression des méditations supplémentaires en l'honneur des Saints dont la fête tombe pendant le mois de mai ou pendant l'Octave des fêtes de la Sainte Vierge. Rappelons que l'ouvrage se divise en 3 parties. La 1re contient des méditations pour les *fêtes* de la Sainte Vierge avec une courte mais substantielle introduction historique sur le sens de chacune d'elles ; nous félicitons l'auteur d'avoir pensé que l'erreur n'est pas un adjuvant pour la piété, et d'avoir traité les légendes exactement comme elles méritent de l'être. La 2e partie est l'*histoire* de Marie d'après l'Evangile, distribuée en 31 méditations pour le mois de mai. La 3e étudie méthodiquement la *théologie* de la Sainte Vierge : ses grandeurs, ses vertus, ses gloires.

Le fonds doctrinal est digne d'un auteur dont la nomination de professeur à l'Université grégorienne de Rome a sanctionné la réputation déjà solidement établie. L'ouvrage peut servir de base à la prédication comme à la méditation. Quant à nous, qui avons longuement pratiqué ces méditations, nous n'hésitons pas à déclarer que ces deux petits livres sont ce que la littérature mariale a produit de mieux, de plus élevé et de plus pratique depuis une vingtaine d'années. Et ceci nous autorise à regretter que l'éditeur n'ait pas mis plus de soin à bien présenter ces volumes, et qu'à ce point de vue la 3e édition soit inférieure à ses deux aînées.

Charles Dumaine. **Les Saints du Canon de la Messe.** — Un vol. in-32 de XV-447 p., 6 f. — Paris, Tralin, 1920.

Ce petit livre est l'œuvre d'un laïque instruit; il a été composé sous l'œil des Bénédictins de Farnborough, notamment de D. Dumaine, parent de l'auteur, qui a revisé l'ouvrage, et de D. Cabrol, qui l'a préfacé.

On y trouve 1° des notions liturgiques et historiques sur le Canon de la messe, et une traduction française du Canon avec le texte latin en regard; 2° des notices biographiques sur la vie et le culte de tous les saints et saintes nommés dans le Canon ; 3° la traduction de quelques hymnes du Bréviaire en vers français comprenant le même nombre de syllabes que les vers latins correspondants ; 4° un tableau synoptique des empereurs et des papes jusqu'à l'an 366 ; 5° une table des matières.

La biographie des saints est tracée d'après des documents de bon aloi. L'auteur n'a ni voulu ni pu entrer dans le détail des controverses suscitées par l'interprétation des textes soit du Nouveau Testament, soit des Actes des martyrs ou des Pères. Son récit n'apprendra donc rien aux savants ; mais il renseignera utilement les fidèles, et même les prêtres, car il donne en peu de pages un ensemble de documents rarement réunis. Pas de considérations pieuses ; mais des faits, plus édifiants que tous les commentaires.

On aurait mauvaise grâce à contester toutes les opinions que M. D. adopte et qu'on n'adopte pas soi-même. Il en est une cependant sur laquelle il faut faire quelques réserves : il s'agit de la personnalité de sainte Félicité. S'agit-il, au Canon, de sainte Félicité de Rome, mère de sept martyrs, ou de sainte Félicité de Carthage, compagne de sainte Perpétue ? M. D. adopte cette dernière hypothèse ; mais pour avoir le droit d'être aussi affirmatif que lui, il faudrait non seulement produire, à son exemple, les arguments favorables à sa thèse, mais encore détruire les arguments assez forts qui militent en faveur du sentiment opposé. M. D. pourra

trouver les éléments de ceux-ci dans l'article *Diptyques* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* publié chez Letouzey, t, IV. col. 1065-1066, et quelques indications dans l'*Annuaire pontifical catholique* pour 1921, p. 16.

Propos tenus au Luxembourg, recueillis par A. Cartault, prof. honoraire à la Sorbonne. In-12 de 224 p., 6 f. Paris, Payot. — **Lettres à un combattant,** par Edouard Schuré. In-12 de 274 p., 7 f. Paris, Perrin. — **Lettres à un Indifférent,** par Adolphe Retté. In-16 de 260 p., 6 f. Paris, Bloud.

I. — Ces *Propos du Luxembourg,* ce sont des dialogues, entre deux jeunes agrégés. Et ils évoquent à chaque instant l'idée des dialogues de Platon. Ils ne sont point indignes de la comparaison. Le jardin d'Académus lui-même valait-il le jardin du Luxembourg ? Le Luxembourg n'est pas seulement le plus beau jardin de Paris : c'est un jardin unique ; il n'est point un parvenu ; il est vieille France, il a ses quartiers de noblesse ; il a conservé sa distinction primitive, celle du jardin à la française, qui est de compléter une résidence seigneuriale avec laquelle il fait corps. Il est devenu le jardin intellectuel par excellence, le jardin de la montagne savante, la montagne Ste-Geneviève ; il n'est pas seulement un séjour d'élection pour les braves gens qui se reposent, pour les enfants qui à certaines heures y prennent leurs ébats ; il est un lieu de réunion pour les gens instruits, qui aiment à y méditer, à y discuter. Sous ses ombrages toutes les questions sont abordées, tous les systèmes, discutés ; on y bouleverse et on y reconstruit le monde. Tout ce qui se dit dans les chaires des Facultés environnantes, y est passé au crible. Le Luxembourg est un endroit où l'on pense, un φροντιστήριον, comme dit Aristophane.

Et les deux jeunes agrégés dont M. Cartault s'est fait le secrétaire, ont pensé beaucoup sous ces arbres vénérables. Ils ont discuté ; ils ont abordé librement, fraternellement, l'un plus avancé, l'autre plus conservateur, quelques-uns des thèmes qui préoccupent tous les Français d'aujourd'hui, même, tous les hommes : le travail, la dignité du travail intellectuel, les orgueils actuels du travail manuel, la loi de huit heures, le patronat, le salariat ; puis la société, sociabilité ou individualisme ; la République, ce qu'elle doit être, ce qu'il faut la faire, puisqu'enfin elle a pour elle de n'être pas stabilisée dans des formes immuables et qu'elle est entre nos mains pour être façonnée à notre gré ; la presse, la vanité de la lecture des journaux, la liberté de la presse, ses écarts, avantages et inconvénients du système répressif et du système préventif en matière de gouvernement de la presse ; l'enseignement, classique, moderne, utilitaire, intégral... ; la guerre enfin, et la paix avec ses incertitudes... — Sous un si mince volume, je crois que l'on aura rarement vu remuer tant d'idées, fines et fécondes, exprimées dans une langue exquise d'élégance, de grâce, de simplicité, de pureté, de netteté surtout et de droiture. M. Cartault a longtemps été professeur de poésie latine à la Sorbonne : dans les trois ou quatre volumes qu'il nous a donnés depuis la dizaine d'années qu'il a pris sa retraite, ce n'est plus le professeur que l'on entend, c'est l'homme, un homme du meilleur goût, qui a beaucoup réfléchi et qui, au soir de sa vie, nous offre avec une candeur parfaite le fruit de ses réflexions. Prions Dieu qu'il lui inspire de nous dire un jour ses réflexions sur les questions religieuses.

II. — Ce n'est pas M. Schuré lui-même qui publie ces *Lettres à un combattant :* c'est leur destinataire, qui les accompagne d'une introduction et de notes. C'est un recueil bien intéressant. Elles vont d'août 1914 à décembre 1918. L'éditeur les éclaire, quand il y a lieu, par des extraits du « Journal intime » de M. Schuré. C'est une grande âme vraiment que M. Schuré, quand il ne se perd pas dans les nuées de l'ésotérisme ; et même alors, il a quelque chose de si sincère, de si loyalement inquiet, que, tout en le réprouvant, on ne lui peut refuser son estime profonde. Ici, dans ces *Lettres,* c'est le patriotisme le plus pur qui est seul à parler (comme déjà dans un de ses premiers livres, dans son premier peut-être, il y a plus de trente ans, *Les Grandes Légendes de France).* Ici, ce qui nous est montré, c'est M. Schuré réagissant aux péripéties de la guerre ; et c'est un spectacle magnifique. Nul plus que lui n'a été saisi par la grandeur du drame, par la beauté de la France toute rayonnante « de l'armure virginale de Jeanne d'Arc, de l'auréole de ses chevaliers... »

III. — Avec les *Lettres* de M. Retté, c'est à de tout autres cimes que nous nous élevons. Ce sont Lettres à un indifférent, c.-à-d. à cette multitude d'hommes qui n'ont pas perdu la foi sans doute, qui du moins ne l'ont pas rejetée par un acte formel d'apostasie, mais qui pour une raison ou pour une autre ne pratiquent pas, qui somnolent, ou bien qui résistent positivement à la grâce et retardent leur conversion... Leur grand malheur, c'est de ne pas croire assez à l'amour de Dieu... *Et nos credidimus caritati...* Et c'est pourquoi M. Retté leur chante la miséricorde de Dieu. La Providence a voulu que M. Retté fût mêlé à nombre de conversions, lui-même est un converti ; tout le monde le sait ; tout le monde a lu son *Du diable à Dieu ;* on sait qu'il a fréquenté le diable avant de rentrer au bercail du Père ; et beaucoup, que tourmentait un besoin impérieux de se confesser et à qui le diable inspirait une mystérieuse horreur du confessionnal, ont voulu commencer par lui leur confession, ouvrir devant lui leur âme jusqu'en ses ultimes bas-fonds, comme pour s'entraîner à la confession véritable. On sentira, dans ses pages sur la confession, sur la messe, sur l'efficacité de la Communion, non pas seulement son expérience personnelle, mais l'expérience des âmes avec qui Dieu l'a mis en contact. Il nous cite un mot bien significatif, à propos du livre du P. Zelle, *La Confession d'après les grands Maîtres.* Il le découvre un jour, ce livre, dans un coin poudreux de la bibliothèque d'un presbytère de village ; il demande au bon curé ce que c'est : — « Bah ! c'est un tissu d'exagérations fabriqué par un jésuite janséniste. Je ne m'en sers pas... » C'est vrai qu'il y a des prêtres qui pensent ainsi... J'aime à croire qu'il n'y en a pas beaucoup. Le livre du P. Zelle est de ceux certainement dont la méditation est la plus utile au sortir du Séminaire ou dans les dernières semaines du Séminaire... M. Retté nous parle beaucoup de conversions, de quelques-unes qui sont connues par ailleurs mais qui sous sa plume de converti et d'apôtre prennent un air tout nouveau de vie et de ferveur. Il nous en raconte d'autres qui sont moins connues, comme la seconde conversion, sur son lit de souffrances, de ce pauvre Lœwengard (à qui Dieu a envoyé, pour l'évangéliser *in extremis,* ce bon Samaritain qu'est Joseph Serre, p. 218-224). Enfin il y a deux récits de conversions totalement inédites (p. 7-50, p. 100-129) qui sont parmi les plus poignantes choses qu'on puisse lire.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 2 novembris 1921.

AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

LA LIBRAIRIE TÉQUI, 82, rue Bonaparte, **PARIS (6e)**, ayant adressé cette semaine son Catalogue au Clergé régulier et séculier, Petits et Grands Séminaires, Institutions catholiques, Missions, etc., **tant en France qu'à l'Etranger**, informe les lecteurs de l'*Ami* qui ne l'auraient pas reçu, que sur simple demande il leur sera adressé tout de suite, **gratis & franco.**

PLUS DE MITES!!
PAR LA POUDRE **THOMALINE** PARFUMÉE
Etablissements GROSSERON, Nantes

Maisons de détail. — La bte	8 f.,	la ½ bte	4.50,	le sachet	1.25
Contre mandat.	»	8.75	»	5 »»	»	1.50
Contre remboursement.	»	9.50	»	5.50	»	2 »»

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

Vous éviterez complètement le RHUME DE CERVEAU ENFIN GUÉRI avec les PILULES de **NOBIAL** en en prenant au moindre accès. — Toutes phies ou Rengniez, phien, 56, rue de Passy, PARIS, 2 fr. 50.

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à **LILLE**, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

Rhumes . Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE
PULMOSERUM
BAILLY
Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30 000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 23 fr.
franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE
Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

HUILE blanche franco 5 lit. 21 fr., 10 lit. 40 fr.
de table extra » 22 » » 42 »
olive pure douce » 27 » » 53 »
Cafés verts et torréfiés. — Savon pur 72 % postal 10 k. brut 26 fr. fco.
Œuvre de Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque Postal 59-29

RHUMATISANTS & GOUTTEUX
ne souffrez plus. Guérissez-vous sûrement avec la véritable poudre **PISTOIA** PLANCHE ne contenant ni colchique ni substances vénéneuses.
La boite 5 fr. — Phie Planche, 1, boul. de la Madeleine. Marseille.

SIROP LAMOUROUX
contre **TOUX, GRIPPE, BRONCHITE**
VENTE au détail: 28, Rue de Richelieu, PARIS
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS DE TABLE, blanc et rouge
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

VITRAUX MOSAIQUES D'ART
MAUMEJEAN FRÈRES, Paris
6, RUE BEZOUT (XIVe)
Envoi de l'album et devis sur demande

ASTHME
REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Ttes Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

Maison spéciale pour le clergé
Vve Ch. RIF, DELANNOY et MONSÉRIÉ réunies
MASSON et Cie, Successeurs
38, Rue St-Sulpice, PARIS
VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
COSTUMES DE SUISSES, DE BEDEAUX ET D'ENFANTS DE CHŒUR
Lingerie d'Eglise, Tissus religieux

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES
Cierges et **Souches** 30 % de cire **7 f. 50** le ko — 60 % **10 f. 30** le ko
75 % « **11** f. le ko — cire pure **12** f. le ko
Prix actuels, régie comprise, franco à partir de 50 fr.
Renseignements, prix courant général sur demande.
MOUTINOT & Cie. — Mon fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

CONVALESCENCES
MALADIES REBELLES

La médecine contemporaine a renoncé à l'emploi des vins et des élixirs prétendus toniques, toujours dangereux par l'alcool qu'ils renferment. Dans les convalescences des maladies aiguës, infectieuses, dans les grossesses difficiles ou rapprochées, les suites de couches, l'allaitement, les opérations chirurgicales, les états chroniques rebelles prétendus **incurables**, le traitement par les pilules **GIP** remonte merveilleusement le taux des forces et les corrobore mieux que le meilleur cordial. Contre le manque d'énergie, la lassitude habituelle, la prédisposition à la tuberculose, l'albuminurie, la vieillesse, dans les situations morbides les plus **désespérées**, l'emploi régulier des pilules **GIP** soutient les forces qui s'en vont et agit comme un nutriment d'épargne de premier ordre.